

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE

CY Cergy Paris Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 18/05/2026

Au nom du comité d'experts :

Isabelle Riassetto, présidente

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Sommaire

Avant-propos	4
Liste des formations doctorales évaluées	4
Domaine Sciences humaines et sociales.....	4
Domaine Sciences, technologies, santé.....	4
Formation doctorale pluridisciplinaire.....	4
Organisation de l'évaluation	5
Rapport du 3^e cycle	6
Présentation des formations du 3 ^e cycle	7
Analyse globale des formations du 3 ^e cycle.....	8
La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3 ^e cycle.....	9
La formation à la recherche dans le 3 ^e cycle.....	11
La formation par la recherche dans le 3 ^e cycle.....	12
L'internationalisation des formations du 3 ^e cycle.....	13
L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3 ^e cycle	14
La poursuite de carrière après le 3 ^e cycle	16
Conclusion	18
Points forts.....	18
Points faibles	18
Recommandations.....	18
Points d'attention transversaux.....	18
Rapports des formations doctorales	19
Observations de l'établissement	43

Avant-propos

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle de CY Cergy Paris Université, pendant la période de référence de l'évaluation (2018-2023) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3^e cycle (mise en œuvre des arrêtés de 2016 puis de 2022, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour une partie encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3^e cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions, menées sur site et comprenant un entretien avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, ainsi que des entretiens avec les responsables des formations doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3^e cycle et qui sont listées ci-après.

Liste des formations doctorales évaluées

Domaine Sciences humaines et sociales

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Arts, humanités et sciences sociales* (n° 628)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Droit et science politique* (n° 284)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Éducation, didactique, cognition* (n° 627)

Domaine Sciences, technologies, santé

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences et ingénierie* (n° 417)

Formation doctorale pluridisciplinaire

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* (n° 405)

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3^e cycle de CY Cergy Paris Université a eu lieu à l'automne 2024.

Le comité d'experts était présidé par Mme Isabelle Riassetto, professeure des universités en droit commercial à l'université du Luxembourg. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Andreas Hartmann, professeur des universités en mathématiques à l'université de Bordeaux.

Ont également participé à cette évaluation :

- M. Conrad Becker, professeur des universités en physique à Aix-Marseille Université ;
- M. Cyriac Bouchet-Mayer, jeune docteur en sociologie à l'université de Montpellier ;
- M. Laurent Roux, président et directeur général d'Ion Beam services, Peynier ;
- Mme Florence Sordes, professeure des universités en psychologie de la santé à l'université Toulouse – Jean Jaurès ;
- M. Ludovic Viallet, professeur des universités en histoire médiévale à l'université Clermont Auvergne.

M. Pierre-Yves Gilles, conseiller scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapport du 3^e cycle

Présentation des formations du 3^e cycle

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour cinq formations doctorales (FD) relevant du périmètre de cinq écoles doctorales (ED), qui couvrent à la fois le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) et celui des Sciences, technologies, santé (STS). Trois formations doctorales, relevant du périmètre des écoles doctorales *Droit et science politique, Éducation, didactique, cognition et Arts, humanités et sciences sociales* issues de la scission d'une unique école doctorale lors du contrat précédent, émargent principalement aux SHS ; une autre formation doctorale (relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences et ingénierie*) est rattachée aux STS, tandis que la dernière formation doctorale (relevant du périmètre de l'école doctorale *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*) concerne les deux grands domaines.

La formation doctorale de CYU, dont le pilotage est coordonné par le Collège doctoral et postdoctoral, accueille en 2022-2023 631 doctorants parmi lesquels les deux tiers sont inscrits en Sciences humaines et sociales ; s'y ajoutent 13 inscriptions à l'habilitation à diriger des recherches (HDR), majoritairement en STS. Cette même année, le potentiel d'encadrement s'appuie sur 386 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR et compte 302 encadrants actifs (219 HDR et 83 non HDR), rattachés à 31 unités de recherche (UR), dont 12 sont des unités mixtes de recherche (UMR) en cotutelle avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts, humanités et sciences sociales* (AHSS, ED n° 628) compte en 2022-2023, 214 doctorants et 64 encadrants HDR, dont 47 dirigent effectivement au moins une thèse. Y sont rattachées huit UR, dont cinq sont rattachées à CYU, s'inscrivant dans 24 spécialités parmi lesquelles lettres, langues, sciences du langage, histoire, archéologie, géographie, sociologie, anthropologie.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique* (DSP, ED n° 284) compte, en 2022-2023, 48 doctorants et 33 encadrants HDR, dont 21 dirigent effectivement au moins une thèse. Y sont rattachées trois unités de recherche, s'inscrivant dans sept spécialités juridiques et dans une de science politique.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Éducation, didactique, cognition* (EDC, ED n° 627) compte, en 2022-2023, 78 doctorants et 33 encadrants HDR dont 20 dirigent effectivement au moins une thèse. Y sont rattachées cinq UR, s'inscrivant dans huit spécialités parmi lesquelles la psychologie et les sciences de l'éducation.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences et ingénierie* (SI, ED n° 417) compte, en 2022-2023, 122 doctorants et 88 encadrants HDR, dont 53 dirigent effectivement au moins une thèse. Y sont rattachées dix unités de recherche (dont quatre unités mixtes de recherche [UMR]), s'inscrivant dans huit spécialités, dont physique, chimie, biologie, sciences de la terre et de l'univers.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* (EM2PSI, ED n° 405) compte, en 2022-2023, 169 doctorants dont 79 en sciences de la société, et 168 encadrants HDR dont 78 dirigent effectivement au moins une thèse. Y sont rattachées cinq unités de recherche (quatre UMR et l'ESSEC recherche), qui s'inscrivent dans les spécialités économie, gestion, mathématiques, physique et sciences et technologies de l'information (STIC).

Les formations doctorales s'appuient également sur quatre *graduate schools* (GS), fondées dans le cadre de la structuration du grand établissement CYU et du projet SFRI@CY obtenu en réponse à l'appel à projets Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI). Ces GS, chargées d'organiser la formation et la recherche du 2^e et du 3^e cycle, sont construites autour du même périmètre que les ED :

- le périmètre couvert par la GS *CY Droit et science politique* est celui de l'école doctorale du même nom ;
- la GS *CY Éducation*, qui rassemble l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de Versailles et des établissements-composantes (École pratique de service social [EPSS], École supérieure des métiers du sport et de l'enseignement [ILEPS]) intègre l'ED EDC ;
- la GS *CY Arts et humanités*, qui recouvre les unités de formation et de recherche (UFR) CY Langues et études internationales LEI et CY Lettres et sciences humaines, récemment installée à la Maison de la Recherche en SHS à Cergy, intègre l'ED AHSS ;
- *CY Tech* est la *graduate school* en Sciences, ingénierie, économie et gestion, née de la fusion de l'école privée d'ingénieurs École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) avec

les deux UFR Institut d'économie et de gestion et Institut des sciences et techniques de l'université ; elle intègre les ED EM2PSI et SI.

À ces *graduate schools* s'ajoute une école universitaire de recherche (EUR), *Humanités, création, patrimoine (HCP)*, créée à la faveur de l'appel à projets EUR du Programme d'investissements d'avenir (PIA) en 2018.

CYU est également lauréate avec l'ESSEC Business school du projet CY Initiative, obtenu en 2017 dans le cadre de l'appel à projets I-Site du PIA et pérennisé depuis, et qui finance des allocations doctorales et des mobilités internationales. Parmi les projets dont bénéficie la formation doctorale de CYU figure aussi le Labex Modèles mathématiques et économie de la dynamique, de l'incertitude et des interactions (MME-DII).

Enfin, CYU est membre de l'alliance d'universités européennes EUTOPIA.

Propos liminaire

Les dossiers d'autoévaluation des formations doctorales comportent des lacunes (données quantitatives manquantes, absence d'analyses) limitant de ce fait la capacité du comité à apprécier, avec le niveau de précision souhaitable, la qualité de certains critères du référentiel d'évaluation des formations du 3^e cycle du Hcéres, et ce, bien que l'établissement ait fourni un document chapeau élaboré par le Collège doctoral et postdoctoral. Les panels de doctorants proposés par l'établissement pour les auditions sont par ailleurs d'un effectif très limité et peu représentatif de la population doctorale (à l'exception de celui de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Droit et science politique), limitant là aussi l'évaluation.

Analyse globale des formations du 3^e cycle

Les formations doctorales de CYU mettent bien en œuvre les orientations et les priorités scientifiques, thématiques et de formation du 3^e cycle de l'établissement, incluant les enjeux de développement durable et d'interdisciplinarité. En effet, environ un tiers de l'ensemble des thèses s'inscrit dans les grandes orientations et priorités scientifiques de l'établissement, qui est, par ailleurs, en train de faire évoluer ces axes prioritaires pour mieux tenir compte de son environnement et de son expertise. En revanche, si l'une des ambitions des *graduate schools* est bien d'améliorer l'articulation entre le 2^e et le 3^e cycle, la mise en œuvre concrète de ces dernières n'en est, pour l'heure, qu'à ses débuts, comme en atteste le faible nombre de doctorants concernés par celles-ci. La politique du 3^e cycle repose sur une très bonne structuration disciplinaire, un très bon adossement aux unités de recherche (UR) et une bonne synergie avec le Collège doctoral et postdoctoral, marquée par une réelle volonté d'harmoniser les procédures des formations doctorales. Le pilotage et la gouvernance des formations doctorales reposent également sur un bon dialogue avec les doctorants par le biais de leurs représentants.

La formation à la recherche des doctorants bénéficie d'une offre transversale riche, bien pensée et structurée. Toutefois, l'obligation de suivre une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique n'étant pas effective, il importe d'en assurer le suivi obligatoire, si possible dès la première année de thèse. Actuellement hétérogène d'une formation doctorale à l'autre, la formation disciplinaire mérite d'être structurée, développée dans le périmètre de chaque école doctorale et accompagnée d'une bonne information et d'une communication claire envers les doctorants. La formation par la recherche, qui bénéficie de l'excellent adossement à l'activité des unités de recherche, valorise la contribution des doctorants en tant que véritables acteurs de la recherche. Par ailleurs, si les formations doctorales bénéficient dans l'ensemble d'une bonne ouverture à l'international, elles gagneront à nouer davantage de partenariats et à renforcer les mobilités sortantes.

Les conditions d'admission et d'accueil des doctorants sont claires, quoique non harmonisées à l'échelle de l'établissement. Les formations doctorales assurent un bon accueil des doctorants, mais l'information sur la formation disciplinaire et les opportunités de carrière pourrait être améliorée. Les dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des doctorants sont cohérents aussi. Toutefois, ceux de lutte contre les discriminations et le harcèlement méritent d'être mieux structurés et formalisés. La procédure d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est mise en place de façon concertée. Il reste que la formation des encadrants fait encore actuellement défaut.

La formation doctorale repose sur une bonne politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation des compétences des doctorants et du doctorat. La communication sur l'après-thèse non académique est cependant hétérogène et les partenariats extérieurs sont encore peu importants. De plus, le suivi très insuffisant du devenir des docteurs constitue un point d'attention important, et les écoles doctorales devront systématiquement exploiter les données collectées par l'établissement afin d'adapter au mieux la

formation aux perspectives de poursuite de carrière des docteurs et l'accompagnement des doctorants dans leur projet professionnel.

La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3^e cycle

Les formations doctorales de CYU, qui se distinguent par une très bonne structuration disciplinaire, mettent bien en œuvre les orientations et les priorités scientifiques, thématiques de l'établissement, incluant les enjeux de développement durable et d'interdisciplinarité. Les formations du 3^e cycle de CYU couvrent un large périmètre disciplinaire dans le domaine des STS (formations doctorales relevant du périmètre des ED *SI* et *EM2PSI*) et des SHS (formations doctorales relevant du périmètre des ED *AHSS*, *EDC*, *DSP* et *EM2PSI*), lequel est bien réparti entre les cinq formations doctorales, et décliné en disciplines de doctorat à l'intérieur de chaque formation doctorale. La scission de l'ancienne ED *Sciences humaines et sociales* s'avère très bénéfique aux trois formations doctorales issues de cette restructuration, comme en témoigne l'augmentation de leurs effectifs (+ 75,41 % dans l'ED *AHSS*, + 59,18 % dans l'ED *EDC* et + 45,45 % dans l'ED *DSP*), alors qu'au cours de la même période, les formations doctorales du périmètre STS connaissent un accroissement plus faible de leurs effectifs (+ 1,67 % dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *SI* et + 8,33 % dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *EM2PSI*). La meilleure cohérence disciplinaire des trois formations doctorales de SHS, gage d'une meilleure visibilité, explique en partie leur attractivité et l'augmentation spectaculaire de leurs effectifs respectifs.

Au sein de ces formations doctorales, environ un tiers de l'ensemble des thèses (189 sur 633 en 2022-2023, dont 70 financées sur contrat doctoral) s'inscrit dans les trois grandes orientations et priorités scientifiques, thématiques de l'établissement à savoir : Business, finance & management ; Patrimoine, luxe, arts ; Risque, sécurité, société, ce qui représente un bon pourcentage. À titre d'illustration, dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique*, les thèses en droit des affaires s'inscrivent dans la priorité thématique « Business, finance & management » de l'établissement. À l'échelle du 3^e cycle, au cours de la période d'évaluation, l'évolution des sujets dans les priorités de l'établissement ne suit toutefois pas la même dynamique que les effectifs qui sont, eux, en forte progression (+ 31,5 %) ; on passe ainsi de 37,9 % de thèses relevant des priorités thématiques en 2018-2019 à 34,5 % et 34 % en 2019-2020 et 2020-2021 respectivement, puis à 31,7 % en 2021-2022 et à 29,95 % en 2022-2023. Si cette baisse peut interpeller, notons qu'à la suite des consultations des interlocuteurs et des acteurs de la recherche de l'établissement, celui-ci projette une évolution de ses grandes orientations et priorités en quatre axes thématiques (Sciences de la modélisation, Sciences du patrimoine, Sciences de l'éducation, Risques-sécurité-territoire) et trois axes émergents (Santé, Intelligence artificielle et applications, transition sociétale et environnementale), ce qui permettra de mieux tenir compte de la réalité de la recherche et, de fait, de montrer la bonne cohérence entre les priorités de l'établissement et les sujets de thèse.

L'intégration des enjeux environnementaux et de développement durable dans le parcours doctoral fait l'objet d'une politique menée au niveau du Collège doctoral et postdoctoral et d'un module de formation doctorale transversale, spécifique et obligatoire, notamment le module « Fresque du climat ». Ces enjeux irriguent également les travaux de recherche des doctorants. La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* fait figure d'exemple par les travaux de certains doctorants en économie et en sciences informatiques, mais aussi par des initiatives concrètes de gestion de ses déchets ; l'ESSEC ainsi que les différentes unités de recherche de rattachement à l'école doctorale disposent en outre de référents ou d'interlocuteurs privilégiés en développement durable, et l'école doctorale envisage la mise en place d'un tel référent.

Pluridisciplinaires par nature, toutes les formations doctorales intègrent l'interdisciplinarité sous des formes et à des degrés divers, en interne, mais aussi dans des projets avec des partenaires extérieurs, académiques ou non, locaux ou internationaux (alliance EUTOPIA). Ainsi, un nombre non négligeable de thèses présente un caractère interdisciplinaire : en 2022-2023, on en compte 173, soit 27,4 %, dont 76 financées sur contrat doctoral, et elles sont en augmentation graduelle, en valeur absolue, au cours de la période évaluée. Elles se répartissent, au cours de la même année, de la manière suivante : 66 dans la formation doctorale *Arts, humanités et sciences sociales* (30,8 %), 42 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences et ingénierie* (34,4 %), 36 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* (21,3 %), 20 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Éducation, didactique, cognition* (25,6 %), 10 dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique* (20,8 %). Notons que, ici encore, en tenant compte de la forte progression des effectifs, cette augmentation concernant l'interdisciplinarité, en valeur absolue, ne suit pas la même dynamique que les effectifs (32,5 % en 2018-2019, 29,1 % en 2019-2020, 26,1 % en 2020-2021, 27,1 % en 2021-2022, 27,4 % en 2022-2023).

L'interdisciplinarité est ainsi très marquée dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts, humanités et sciences sociales, notamment au sein de l'EUR Humanités, création, patrimoine, avec la création de spécialités de doctorat dont l'intitulé est interdisciplinaire (ex. Patrimoine : études patrimoniales ; Patrimoine : conservation-restauration ; Paysage, etc.). L'interdisciplinarité peut aussi prendre la forme de colloques mobilisant plusieurs disciplines sur un thème commun, d'échanges entre doctorants, de rapprochements entre des unités de recherche par exemple, pour l'ED Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques, la réunion au sein des quatre UMR du pôle « Modélisation » de la *graduate school* CY Tech. Elle prend également la forme de thèses co-dirigées par des enseignants-chercheurs (EC) issus de plusieurs unités de recherche rattachées à une même école doctorale (ED EM2PSI ou ED SI) ou encore rattachés à une école doctorale de l'établissement et à une école doctorale extérieure à l'établissement (par exemple, dans le cadre de l'ED Arts, humanités et sciences sociales). À titre d'illustration, une thèse regroupant les spécialités des quatre unités de recherche de l'ED Sciences et ingénierie, consacrée aux « Matériaux de construction innovants à changement de phase », est financée par l'initiative d'excellence au cours du contrat 2018-2023. De même, plusieurs thèses sont co-dirigées par des EC d'unités de recherche différentes de l'ED Arts, humanités et sciences sociales avec des laboratoires extérieurs (Lapa-CEA Saclay, Centre de recherche et de restauration des musées de France [C2RMF], laboratoire de recherche des monuments historiques [LRMH]). Le comité salue l'idée du Collège doctoral et postdoctoral de créer avec les écoles doctorales un label interdisciplinaire (attribué aux thèses co-dirigées par deux directeurs de sections différentes du Conseil national des universités).

Le 3^e cycle s'articule théoriquement bien avec le 2^e cycle en ce qu'il intègre les *graduate schools*, mais la mise en œuvre concrète de ces dernières n'en est qu'à ses débuts, comme en atteste le faible nombre de doctorants concernés par leurs actions. L'établissement a dans ses priorités stratégiques (horizon 2030) une organisation en quatre *graduate schools*, alignées sur le périmètre des écoles doctorales : CY Tech (ED SI et ED EM2PSI) ; CY Arts et humanités (ED AHSS, couverte en partie par le périmètre de l'EUR HCP) ; CY Éducation (ED EDC) ; CY Droit et science politique (ED DSP). Toutefois, au cours de la période évaluée, en dehors de l'ESSEC, le nombre déclaré de doctorants précédemment inscrits dans un master de l'établissement est très faible : autour de 20 à l'échelle du 3^e cycle, à mettre en regard avec les 125 doctorants de première année en 2022-2023. On notera en outre qu'aucun doctorant n'est issu du master *Humanités et industries créatives* de l'EUR Humanités, création, patrimoine (ED AHSS). Ce dernier est d'ailleurs en cours de refonte, car il n'a pas rencontré le succès escompté. L'articulation entre le 2^e et le 3^e cycle existe, mais elle mérite d'être dynamisée et renforcée par des actions concrètes. Afin de favoriser ce continuum, certaines formations doctorales offrent d'ores et déjà aux doctorants la possibilité de suivre des cours de seconde année de master (M2) et ouvrent en retour leurs modules de formation aux étudiants de master : des cours ou des formations techniques (formation doctorale *Sciences et ingénierie*) sont ainsi mutualisés entre certains modules spécifiques de master et de doctorat ; les séminaires de doctorat de l'EUR HCP (ED AHSS) sont ouverts aux étudiants du master de cette même EUR. Surtout, les quatre *graduate schools* de l'établissement représentent l'opportunité de mieux structurer le *continuum* entre les deux cycles, même s'il conviendra de veiller à ce que leurs programmes ne viennent pas assécher certaines spécialités, qui ne seraient pas au centre des thématiques des *graduate schools* concernées.

La politique du 3^e cycle repose sur une bonne synergie avec le Collège doctoral et postdoctoral et un très bon adossement aux unités de recherche, mais les écoles doctorales gagneraient à développer davantage d'initiatives propres, de nature à mettre en valeur une identité commune à tous les doctorants inscrits dans leur périmètre. Le Collège doctoral et postdoctoral, qui a joué un rôle important dans l'autoévaluation des formations doctorales — ce dont témoigne son excellent rapport — assure une très bonne coordination des formations doctorales reposant sur le dialogue et une bonne synergie avec les écoles doctorales. Le Collège doctoral et postdoctoral est également fortement impliqué dans des animations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique avec ses partenaires, dans l'accueil des doctorants (Journée d'accueil des doctorants [JAD]), ainsi que dans la mise en œuvre, à travers CY Alliance qui est la structure porteuse du Collège doctoral et postdoctoral, des dispositifs du PIA tels que le Labex MME-DII, l'EUR HCP ou encore le projet SFRI. Il convient, en outre, de louer son rôle essentiel dans l'élaboration de documents communs, ainsi que dans l'harmonisation des bonnes pratiques.

Cependant, si les formations doctorales sont toutes très bien adossées aux unités de recherche, certaines écoles doctorales s'effacent au profit de ces dernières. Ainsi, certaines écoles doctorales n'organisent pas de formations disciplinaires, laissant celle-ci aux unités de recherche (ED EM2PSI et SI). En outre, les initiatives et les animations propres, distinctes de celles du Collège doctoral et postdoctoral et des unités de recherche, sont peu importantes, par comparaison avec ces dernières. À cela s'ajoute une articulation peu claire entre la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts, humanités et sciences sociales et l'EUR Humanités, création, patrimoine, qui pourrait laisser craindre dans le futur un doctorat à deux vitesses. Au sein de la formation *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*, la présence d'un environnement pédagogiquement riche offert par l'ESSEC profite pleinement aux spécialités du secteur économie-gestion ; afin d'éviter une formation à deux vitesses, la formation doctorale devra rester vigilante à offrir un niveau de formation disciplinaire de qualité comparable pour les autres spécialités de son périmètre. Les ED devraient jouer un rôle plus (pro-)actif, en menant davantage d'actions propres, de nature à mettre en

valeur une identité commune à tous les doctorants inscrits dans leur périmètre, à mieux trouver leur place dans l'écosystème de la formation doctorale, ainsi qu'à cultiver le sentiment d'appartenance des doctorants et à créer des synergies entre doctorants d'une même formation.

Globalement, l'établissement soutient bien les formations doctorales, ce qui se traduit par des moyens financiers en adéquation avec les besoins des écoles doctorales, dont elles se déclarent satisfaites. Cependant, si l'utilisation d'une partie du budget des écoles doctorales pour co-financer, avec des unités de recherche, la mobilité sortante des doctorants est effective dans toutes les formations doctorales, cela représente presque la totalité du budget des écoles doctorales du domaine STS, laissant peu, voire très peu, de moyens pour mener une politique de formation disciplinaire et financer des animations propres. Les écoles doctorales bénéficient aussi d'une bonne politique de ressources humaines, avec un personnel d'appui en nombre suffisant compte tenu de leurs tailles respectives (trois gestionnaires pour les cinq écoles doctorales, un agent en charge des dossiers internationaux) leur permettant de bien remplir leurs missions. Les doctorants bénéficient, eux, d'espaces de travail adaptés à leurs besoins, hormis en SHS, même si la situation s'améliore nettement avec l'ouverture d'une Maison des sciences de l'Homme en 2024.

Le pilotage et la gouvernance des formations doctorales reposent sur un bon dialogue avec les doctorants par le biais de leurs représentants. Si le spectre des spécificités disciplinaires des formations doctorales est large, le fonctionnement des conseils des écoles doctorales, qui repose sur des règles claires, est cohérent et permet un bon dialogue avec les unités de recherche et avec les doctorants par le biais de leurs représentants. Les formations transversales sont évaluées (sur la base du volontariat) par les doctorants via un questionnaire sur la plateforme Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM). Subordonner la validation de la formation dans le portfolio du doctorant à l'évaluation de celle-ci constituerait un bon moyen d'augmenter le taux de réponse à ces questionnaires, actuellement jugé améliorable. Les données recueillies sont ensuite analysées par le Collège doctoral et postdoctoral pour juger de la qualité de la formation, lequel réalise au besoin les ajustements nécessaires en vue de l'amélioration continue de ces formations transversales. Des représentants des doctorants y sont en principe associés, mais certaines bonnes pratiques antérieures (réunions bimensuelles) gagneraient à être réinstaurées. L'EUR *Humanités, création, patrimoine* évalue également ses propres modules de formation. Ces derniers, ainsi que les modules de formation disciplinaire, lorsqu'ils sont organisés directement par les écoles doctorales, sont discutés au sein de leur conseil où siègent les représentants des doctorants. Dans le cadre de la formation doctorale *Droit et science politique*, qui « associe étroitement les doctorants et leurs représentants aux réflexions touchant au déploiement de son activité » selon son dossier d'autoévaluation (DAE), des échanges ont lieu entre la direction de l'école doctorale, puis son conseil, et les représentants des doctorants, en amont (conception) et en aval (évaluation) de la mise en œuvre de l'offre de formation disciplinaire ; les résultats des évaluations font l'objet d'une communication systématique à destination des doctorants, qui apprécient la prise en compte de leurs suggestions. D'autres actions témoignent de l'appui des formations sur les doctorants via des initiatives de concertations et d'échanges. Ainsi, à la suite de la journée d'accueil des doctorants (JAD), les ED *Arts, humanités et sciences sociales* et *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* organisent une séance obligatoire (en présentiel et distanciel) de présentation et d'échanges entre les nouveaux doctorants, les représentants des doctorants et la direction de l'école doctorale. Depuis 2022, ces deux écoles doctorales mettent aussi en place un canal d'information dédié (via Teams) comprenant notamment une foire aux questions (FAQ). Le cas échéant, des groupes de travail *ad hoc* sont organisés auxquels sont associés les doctorants, par exemple, ceux de l'ED *Éducation, didactique, cognition*, destinés à la gestion des comités individuels de suivi (CSI) en 2022-2023. Ces différents types d'actions mériteraient d'être généralisés en ce qu'ils permettent de veiller à l'adéquation de la formation aux besoins des doctorants.

La formation à la recherche dans le 3^e cycle

La formation à la recherche bénéficie d'une offre transversale riche et bien pensée, mais l'obligation du suivi d'une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique n'est pas effective, et la structuration de la formation disciplinaire reste hétérogène. Le Collège doctoral et postdoctoral propose un vaste catalogue de formations transversales organisées en quatre domaines : le développement durable, l'accompagnement du projet professionnel, les langues, et l'éthique et la diffusion de la culture scientifique. Une déclinaison de ces formations selon les blocs de compétences du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), enrichi de deux autres blocs propres à l'établissement, est proposée par le Collège doctoral et postdoctoral qui, par ailleurs, est engagé dans une réflexion autour de l'acquisition des compétences attendues en fin de doctorat et de l'offre de formation en lien avec ce référentiel. En tout, 45 formations sont proposées dans ces quatre domaines, dont, ce qui est à souligner, une majeure partie à distance ou sous format hybride.

La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique s'inscrit actuellement dans le domaine « Éthique, société, diffusion » dans lequel d'autres formations sont concurrentiellement proposées, ce qui rend de facto cette formation non obligatoire, en contradiction avec les exigences réglementaires. Force est de

constater qu'au cours de l'année 2022-2023, 122 doctorants suivent une telle formation sur un effectif global de 631, ce qui est insuffisant. Les actions de sensibilisation des doctorants à l'intégrité scientifique présentées à l'occasion de la journée d'accueil des doctorants (JAD) ou dans le cadre de séminaires méthodologiques, aussi louables soient-elles, ne suffisent pas à pallier cette situation. Il importe donc de modifier au plus vite la structuration du catalogue de formations afin que cette formation devienne obligatoire, si possible dès la première année de thèse.

Le rôle des écoles doctorales dans la formation à la recherche étant étroitement lié à l'activité de recherche des unités de recherche, ces dernières participent très activement, voire exclusivement pour certaines, à la formation disciplinaire et méthodologique des doctorants. À l'exception de l'école doctorale *Droit et science politique* qui conçoit un véritable plan de formation disciplinaire très bien articulé avec l'offre transversale, la formation disciplinaire est très majoritairement déléguée aux unités de recherche, de sorte que les écoles doctorales n'ont qu'une visibilité partielle sur cette offre disciplinaire, ce qui met à mal la cohérence globale de l'offre de formation pour tous les doctorants inscrits au sein de chaque formation doctorale. Hormis l'école doctorale *Droit et science politique*, les écoles doctorales n'enquêtent en général pas sur les besoins des doctorants en matière de formation, qui, même pour les écoles doctorales à spectre plus large, pourraient être réels et répondre à des demandes communes entre doctorants de plusieurs spécialités ou appartenant à plusieurs unités de recherche. Pour les mêmes raisons, les écoles doctorales ne sont pas non plus toutes en mesure de juger de l'accueil de ces formations disciplinaires auprès des doctorants. Par ailleurs, à l'exception des formations doctorales relevant du périmètre des ED *Éducation, didactique, cognition* et *Droit et science politique*, la part des enseignants-chercheurs (EC) et des chercheurs participant aux formations disciplinaires n'est pas mesurable, et leur implication dans la formation transversale reste faible : l'essentiel de ces formations est assuré par des MOOCS, des partenaires extérieurs ou par un personnel non EC. Le Collège doctoral et postdoctoral devrait inciter les écoles doctorales, qui ne le font pas déjà, à s'engager aux côtés des unités de recherche dans la mise en place de formations disciplinaires construites en cohérence avec leur périmètre scientifique et adaptées aux spécificités disciplinaires, destinées à l'acquisition des savoirs nécessaires à la rédaction d'une thèse comme à la préparation de leur poursuite de carrière, en mesurant, en amont, les besoins des doctorants, en les associant et en effectuant, en aval, un processus d'évaluation rigoureux. La formation doctorale *Droit et science politique* pourrait faire figure de modèle sur ce point. Les formations doctorales devront, enfin, profiter de la mise en place des *graduate schools* pour compléter l'offre de formation disciplinaire, tout en veillant à ce qu'elle irrigue bien toutes les spécialités concernées.

Pour être autorisé à soutenir, le doctorant doit avoir totalisé au minimum 18 crédits de formation, sachant qu'un crédit correspond à un jour de formation. Dans ce cadre, le Collège doctoral et postdoctoral permet aussi la validation, par la direction de l'école doctorale, de formations et d'activités dites « hors catalogues », qui peuvent être en lien avec leur recherche, mais aussi des engagements (JAD, Portes Ouvertes, Gestion Labo, Association Doctorants), ou encore de l'expérience professionnelle (salariés et doctorants bénéficiant de conventions industrielles de formation par la recherche [CIFRE]). Ce système pertinent et bien pensé permet une acquisition de compétences équilibrée et l'individualisation du parcours du doctorant, contribuant ainsi au devenir académique et non académique des doctorants.

Les formations doctorales s'appuient enfin sur d'excellents services et ressources documentaires. Tous les doctorants disposent, dans l'espace numérique de travail, d'un accès complet aux ressources électroniques, ainsi qu'à toutes les bibliothèques universitaires (BU) de l'établissement. Ils ont également accès aux ressources documentaires des unités de recherche et de l'ESSEC pour les doctorants du laboratoire Théorie économique, modélisation et applications (ThEMA) (formation doctorale *EM2PSI*). Les formations doctorales s'appuient également sur des supports en ligne qui incluent des liens vers toutes les ressources et les plateformes nécessaires, qu'elles soient bibliographiques, logicielles ou autres. La formation aux ressources documentaires est organisée au niveau de la deuxième année de master (sauf pour la formation à Zotero). La BU devrait prochainement organiser des formations pour la science ouverte.

La formation par la recherche dans le 3^e cycle

La formation par la recherche, qui bénéficie d'un excellent adossement à l'activité des unités de recherche, valorise la contribution des doctorants en tant que véritables acteurs de la recherche. La formation des doctorants repose sur leur participation active aux travaux de recherche et à la production scientifique de leurs unités de recherche de rattachement. Dans le cadre de l'élaboration de leur thèse, les doctorants sont invités à présenter leurs travaux en séminaires de recherche des unités de recherche. À titre d'illustration, dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*, l'ESSEC propose des présentations régulières de doctorants dans le cadre d'un séminaire spécifique ; le Laboratoire de physique théorique et modélisation (LPTM) propose également un séminaire dédié à des présentations par les doctorants (de 30 à 55 minutes selon l'avancement de thèse) et il existe un club des doctorants du laboratoire Équipes traitement de l'information et systèmes (ETIS) et un

mentorat à ThEMA. Les doctorants de toutes les formations doctorales sont en outre encouragés et financièrement soutenus à participer à des colloques, conférences et journées d'études organisées par les unités de recherche, et nombreux sont les doctorants qui y participent. Cette incitation se traduit par l'inscription dans la formation hors catalogue de leur participation aux conférences, colloques ou séminaires, mais aussi le suivi de cours, de séjours scientifiques ou pédagogiques à l'étranger. Les doctorants sont également très investis dans l'organisation de manifestations scientifiques par les unités de recherche. Par exemple, dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Droit et science politique*, les doctorants, qui sont toujours conviés à toutes les activités organisées par leur unité de recherche, peuvent être invités à présenter leurs travaux dans le cadre d'un colloque et à organiser des colloques, notamment avec des docteurs, au sein de leur unité de recherche ou en collaboration entre plusieurs unités de recherche. Les doctorants sont aussi incités à la publication d'articles dans des revues reconnues ou à comité de lecture dans la perspective notamment d'une carrière académique, incitation qui se matérialise dans plusieurs formations (*Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques, Sciences et ingénierie, Arts, humanités et sciences sociales*) par l'octroi de crédits de formation. Des formations ou des événements destinés à améliorer les compétences de communication orale et de présentation des doctorants sont par ailleurs proposés. Ces différentes activités relevant de la formation par la recherche sont répertoriées dans le portfolio du doctorant (via ADUM). Au sein de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences et ingénierie*, il existe une journée scientifique de l'école doctorale permettant aux doctorants de présenter leurs travaux oralement et sous la forme de posters. Une présentation nécessitant un travail préalable conséquent est également effectuée dans le cadre des CSI. Par ailleurs, il convient de relever une approche innovante de formation par la recherche : dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts, humanités et sciences sociales*, l'EUR *Humanités, création, patrimoine* permet à des diplômés d'écoles supérieures, déjà insérés professionnellement, d'approfondir les fondements de la pratique de la recherche, via un doctorat par le projet (fondé sur l'approche de la pédagogie par projets) sélectif et fortement internationalisé.

Certains projets du PIA montrent leur apport aux formations, comme le Labex MME-DII qui offre des programmes d'enseignement de la licence jusqu'au niveau post-doctorat, des chaires de recherche, des programmes de financement de la recherche, des décharges d'enseignement, mais les *graduate schools* peinent encore à trouver la place qui devrait leur revenir dans la formation par la recherche.

L'internationalisation des formations du 3^e cycle

Les formations doctorales bénéficient dans l'ensemble d'une bonne ouverture à l'international, mais elles gagneraient à nouer davantage de partenariats et à renforcer les mobilités sortantes. Au cours de la période évaluée, le recrutement international est en augmentation en valeur absolue (122 en 2018-2019, 134 en 2019-2020, 144 en 2020-2021 et 2021-2022 et 134 en 2022-2023) avec toutefois un retour au cours de la dernière année à la situation de 2019-2020, situation qui interroge et qui ne peut s'expliquer uniquement par la pandémie. La forte progression de l'effectif global durant la période d'évaluation n'est donc pas suivie par l'effectif des doctorants internationaux, de sorte que le pourcentage de doctorants internationaux s'avère en réalité en baisse progressive (de 25,4 % en 2018-2019 à 21,2 % en 2022-2023). Cette évolution doit être lue en relation avec celle qui affecte le nombre de cotutelles : après une augmentation continue, leur nombre global est en chute durant la dernière année de la période évaluée (passant de 100 en 2021-2022 à 89 en 2022-2023) ; ramené à l'effectif total, leur taux est toutefois globalement stable au cours la période (autour de 14 % en début et en fin de contrat). Cette évolution est par ailleurs hétérogène selon les formations, y compris au sein des domaines STS et SHS : on observe des augmentations des taux dans les formations doctorales *Droit et sciences politiques*, et *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*, alors que ceux des formations doctorales *Sciences et ingénierie* et *Éducation, didactique, cognition* sont en baisse. Ces tendances, baisse des taux de doctorants étrangers et évolution hétérogène des taux de cotutelles, nécessiteraient une analyse plus approfondie par le Collège doctoral et postdoctoral et les écoles doctorales afin d'envisager des actions appropriées, notamment par le renforcement des partenariats internationaux et l'accroissement de la visibilité internationale (par exemple, un site internet bilingue). Le Collège doctoral et postdoctoral bénéficie à présent du soutien d'un agent en charge des dossiers internationaux, recruté en 2022 grâce au financement du projet SFRI, ce qui permet d'améliorer la gestion des appels à mobilité et des conventions de cotutelles.

La mobilité sortante est soutenue via différents bons dispositifs actifs, qui en permettent le financement, quoique toutes les formations doctorales n'y ont pas recours systématiquement. Le Collège doctoral et postdoctoral est un acteur clé de plusieurs dispositifs. D'une part, il est pilote pour les projets relatifs au 3^e cycle de l'alliance européenne EUTOPIA, qui assure le financement de thèses réalisées en cotutelle depuis 2022. En 2023, sept projets sont retenus pour l'établissement dans le cadre de cette alliance : quatre financés en interne (deux projets bénéficient à *SI* dans des disciplines différentes, un, à *EM2PSI* et un, à *AHSS*) et trois projets financés par les partenaires (un pour *EM2PSI*, un pour *AHSS*, un pour *SI*). Il est en revanche à regretter l'absence des formations doctorales *Droit et science politique* et *Éducation, didactique, cognition*, les projets n'étant pas toujours en lien avec les disciplines qu'elles couvrent. D'autre part, le Collège doctoral et postdoctoral gère l'appel à mobilité

internationale financé par le projet SFRI (« AMI Collège doctoral et postdoctoral »), qui permet de financer des bourses de mobilité doctorale sortante. Le dispositif obtient des résultats très positifs (en 2023, deux doctorants de *SI*, cinq doctorants d'*AHSS*, deux doctorants de *EM2PSI* [tous deux *ESSEC*]). On pourra regretter l'absence de demandes des formations doctorales relevant du périmètre des ED *Éducation, didactique, cognition et Droit et science politique*, mais elles étaient présentes à l'appel de l'année 2022). Le dispositif est apprécié des doctorants, car il permet de financer des montants (de 2 100 €, pour les mobilités en Europe et de 2 700 € pour les mobilités hors Europe) et des durées plus importants (durées moyennes — de 80 à 180 jours — ou longues — un an) que l'appel des écoles doctorales. Par ailleurs, il existe un AMI similaire porté par les écoles doctorales (sur crédits SCSP) avec un cofinancement des unités de recherche, selon des critères transparents et des plafonds prédéfinis (France : 200 € ; UE et Royaume-Uni : 300 € ; hors UE : 500 €) pour une mobilité courte (hors cotutelle). Si les doctorants sont bien informés de ces possibilités de financement de leur mobilité, qui leur permet notamment de réaliser des enquêtes de terrain, les écoles doctorales, en particulier celles de *Droit et science politique* et *Éducation, didactique, cognition*, devraient s'employer à encourager davantage la mobilité sortante de leurs doctorants.

La mobilité entrante s'inscrit aussi dans le cadre des cotutelles, des jurys de soutenance de thèse associant des collègues étrangers de renommée internationale (70 en 2022-2023), ainsi que des séjours de recherche de chercheurs (doctorants, EC) souhaitant, par exemple, accéder aux expertises des chercheurs et aux plateformes technologiques des laboratoires de l'établissement susceptibles d'alimenter les travaux de recherche menés dans leur laboratoire d'origine (*Sciences et ingénierie*).

Les doctorants internationaux non francophones bénéficient d'un très bon accueil. Un service (*Access Paris Nord*) les informe et les accompagne dans leurs démarches administratives, ainsi que dans l'apprentissage du français. Afin de favoriser leur accueil, la journée d'accueil des doctorants (JAD) est bilingue et proposée en distanciel. Au titre des bonnes pratiques d'intégration, la Journée des membres de l'ED *Éducation, didactique, cognition* organise un atelier « Bienvenue à CY » présentant les dispositifs d'accueil et de soutien aux doctorants étrangers.

En soutien à l'internationalisation du doctorat, l'offre de formation en anglais se compose de formations transversales (16 modules), de séminaires organisés dans le cadre de l'alliance EUTOPIA, et de formations disciplinaires dont le nombre varie d'une formation doctorale à l'autre. Il est à remarquer que la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences et ingénierie* propose 18 modules disciplinaires en anglais, alors qu'au contraire la formation doctorale *Droit et science politique* n'en organise aucun, bien qu'elle offre aux doctorants intéressés la possibilité de suivre des enseignements à distance en anglais. L'EUR *Humanités, création, patrimoine* est, au contraire, fortement internationalisée. En 2022-2023, 239 doctorants (37,8 %) bénéficient d'une formation en langue étrangère et 196 (31 %) d'une formation à la communication scientifique en langue étrangère. La part des formations transversales en anglais reste faible (autour d'un quart), mais les panels — pas forcément entièrement représentatifs du public international — de doctorants rencontrés lors de l'audition ne font pas état de besoins complémentaires.

Si dans les formations doctorales du domaine STS, la communication se fait couramment en anglais, il n'en va pas de même dans celles relevant des SHS hormis dans le cadre de l'EUR *Humanités, création, patrimoine*. L'information à destination des doctorants non francophones gagnerait à figurer en plusieurs langues, notamment sur le site internet des écoles doctorales, afin d'accroître la visibilité et, partant, l'attractivité des formations doctorales.

L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3^e cycle

Les conditions d'admission des doctorants sont claires, quoique non harmonisées à l'échelle de l'établissement.

Si les conditions d'admission varient selon les formations doctorales et les modes de financement, les formations doctorales partagent toutes l'exigence d'une bonne qualité scientifique du dossier du candidat et l'aptitude de ce dernier à la recherche. Les formations doctorales de STS posent explicitement un critère de moyenne générale minimale (12/20 ou équivalent à la seconde année du master) dans leur règlement intérieur (RI). Dans les formations doctorales de STS, l'ED *Sciences et ingénierie* n'intervient qu'au début (validation des sujets) et à la fin (sélection des candidats retenus) du processus de recrutement, l'essentiel de celui-ci incombant aux directions de thèse et aux unités de recherche. En *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*, les contrats doctoraux proposés par l'établissement sont mis à disposition des unités de recherche sans organisation d'un véritable concours. En revanche, les trois formations doctorales de SHS respectent des procédures de recrutement impliquant davantage l'école doctorale. Après une présélection par les unités de recherche concernées (*DSP*), les candidatures sont examinées par deux membres du conseil, puis par le conseil, avant d'auditionner les candidats (*DSP* et *EDC*). La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts, humanités et sciences sociales* prévoit des commissions « exécutives » de présélection

ad hoc avant examen par le conseil. Les doctorants rencontrés estiment ces procédures transparentes et assurant un traitement équitable des candidats. Une bonne pratique à généraliser consisterait à dresser systématiquement un bilan des procédures de recrutement permettant d'analyser différents paramètres, tels que le nombre de candidats, le nombre d'auditionnés, leur niveau académique, mais aussi l'évolution et les caractéristiques des candidatures afin de mesurer l'attractivité, la qualité et la pertinence des formations doctorales.

Les formations doctorales assurent un bon accueil des doctorants, mais l'information sur la formation disciplinaire et les opportunités de carrière peut être améliorée. La JAD organisée par le Collège doctoral et postdoctoral assure une bonne information sur les conditions de déroulement de la thèse. À cela s'ajoute un accueil spécifique où des réunions consécutives à la JAD sont également organisées par les ED à destination de leurs propres doctorants, de nature à tisser des liens et favoriser la proximité. Les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Arts, humanités et sciences sociales* et *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques* ont en outre mis en place un groupe permettant d'échanger des informations (*via Teams*), bonne pratique qui mérite d'être étendue à l'ensemble des formations doctorales de l'établissement. Il importe toutefois de veiller à assurer également une meilleure information concernant les formations disciplinaires, ainsi que sur les opportunités de carrière.

Les dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des doctorants sont cohérents, mais ceux de lutte contre les discriminations et le harcèlement gagnent à être mieux structurés et formalisés. Les doctorants effectuent leur formation dans de très bonnes conditions, dont participe la qualité de l'encadrement. Le Collège doctoral et postdoctoral contrôle les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants. Chaque école doctorale définit un taux d'encadrement ou un nombre de thèses maximal en direction complète : dix pour la formation doctorale *AHSS*, huit pour *DSP et EDC*, cinq pour *EM2PSI*, chiffres qui sont élevés, et trois pour *SI*. Ces règles sont bien surveillées par les écoles doctorales et par le Collège doctoral et postdoctoral, et elles sont globalement respectées. Ainsi, en 2022-2023, le nombre maximal de doctorants par direction de thèse (sans que le pourcentage d'encadrement soit précisé) va de 6 (*EMSPSI, DSP*) à 12 (*AHSS*) en passant par 8 (*EDC*) et 10 (*SI*), mais ces taux maximaux restent marginaux. Quant au taux d'encadrement effectif de thèse en 2022-2023, il est bon à l'échelle de l'établissement (2,88), mais variable d'une formation doctorale à l'autre (2,16 pour *EM2PSI*, 2,28 pour *DSP*, 2,30 pour *SI*, 3,9 pour *EDC*, 4,55 pour *AHSS*), sachant que certains titulaires d'une HDR n'encadrent actuellement pas de thèse. Les possibilités de co-direction, notamment dans le cadre des cotutelles, et de co-encadrement sans HDR — obligatoirement aux côtés d'un titulaire de l'HDR — apportent aux doctorants la disponibilité de l'équipe encadrante dans l'accompagnement de leurs travaux de recherche. Elles constituent aussi une bonne source d'enrichissement en les confrontant à différents regards, différentes disciplines, différentes méthodes et approches scientifiques.

Les comités de suivi individuel (CSI), dont la procédure est fixée par le règlement intérieur de chaque ED, se tiennent annuellement. Ils se composent d'un membre dont l'expertise scientifique est en lien avec la discipline ou le domaine de la thèse, et un membre non expert du domaine. Il est à souligner que l'investissement des enseignants-chercheurs dans ces comités et l'organisation de ces derniers sont valorisés par l'établissement sous forme d'heures complémentaires. Les doctorants sont bien informés du déroulement de leur CSI ; à titre d'illustration, la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Sciences et ingénierie* propose un guide du CSI et une foire aux questions (FAQ) assurant une bonne information des doctorants. La visite ne met globalement pas en évidence de dysfonctionnements, même si l'expression par certains de doutes sur l'impartialité des membres de leur CSI en raison d'une proximité supposée avec leur directeur de thèse invite à apprécier cet élément avec précaution. Une piste intéressante suggérée par certains doctorants est l'envoi, au moment du CSI, d'un questionnaire portant sur leurs conditions de travail et leurs relations avec l'encadrement afin de détecter d'éventuelles situations problématiques, qui ne seraient pas perçues comme telles par les doctorants en raison du manque de référence comparative.

Les formations doctorales prennent bien en compte les différents profils de doctorants, selon qu'ils disposent ou non d'un financement dédié et qu'ils aient des besoins spécifiques. Dans les formations de STS, toutes les thèses doivent être financées, mais non obligatoirement par un financement dédié. Si un financement structurel dédié n'est pas une condition d'acceptation d'un doctorant par les formations doctorales de SHS, les écoles doctorales vérifient, tant au moment de l'admission d'un doctorant mais encore durant sa thèse, notamment grâce aux CSI, que les doctorants bénéficient en permanence de ressources suffisantes, sans toutefois fixer un montant minimum. Malgré l'augmentation des sources de financement, les formations doctorales de SHS comptent encore de nombreux doctorants sans financement dédié, exerçant en parallèle une activité salariée dans le secteur public (110 en 2022-2023, soit 17,4 %) et privé (37 en 2022-2023, soit 5,8 %), voire une activité indépendante, situation susceptible d'avoir un impact sur la durée de la thèse et pouvant aller jusqu'à l'abandon. Ce nombre est d'ailleurs globalement stable en valeur absolue au cours des quatre dernières années.

Le comité observe que la durée moyenne des thèses financées est encore assez longue dans certaines formations doctorales de SHS. Il salue la nette diminution du nombre d'abandons dans l'ensemble du 3^e cycle

en valeur absolue après un pic au moment de la pandémie (3 en 2018-2019 ; 25 en 2019-2020, 43 en 2020-2021, 39 en 2021-2022, 14 en 2022-23). Dans la formation doctorale *Droit et science politique*, l'absence d'abandon en 2023 témoigne de l'encadrement attentif des doctorants de cette petite structure. Il est à noter qu'il y a dans l'ensemble peu de césures (globalement huit durant la période, dont sept en 2022-2023).

La diversité de l'offre de formation donne aux doctorants qui le souhaitent une possibilité d'individualiser leur parcours, en fonction de leurs besoins spécifiques. Cette individualisation passe aussi par la possibilité de reconnaître, sous la forme de crédits, les compétences acquises dans le cadre d'activités scientifiques ou professionnelles.

Concernant le traitement des situations de harcèlement, de discrimination ou de violences sexistes et sexuelles, une « cellule de marche » impliquant la structure dirigeante de l'établissement est mise en œuvre, au cas par cas, par le Collège doctoral et postdoctoral. Au niveau des écoles doctorales, les directions de celles-ci doivent être alertées par le CSI ou le doctorant concerné, et prendre sans délai les mesures qui s'imposent. Depuis 2022, la direction des ED *Éducation, didactique, cognition et Arts, humanités et sciences sociales* a, avec le soutien du Collège doctoral et postdoctoral, résolu par médiation quelques situations de conflits. Les doctorants rencontrés n'étant pas tous informés des démarches à entreprendre, en l'absence de procédure formalisée, le Collège doctoral et postdoctoral doit s'attacher à tirer les enseignements de sa « cellule de marche », pour mettre en place un protocole et s'assurer d'une bonne communication sur ce protocole auprès des écoles doctorales et des doctorants.

La procédure d'inscription à l'HDR est mise en place de façon concertée, mais la formation des encadrants fait encore actuellement défaut. Les inscriptions à l'HDR sont examinées par la vice-présidence recherche de l'établissement selon une procédure établie, en 2018, par le Collège doctoral et postdoctoral en concertation avec les écoles doctorales et les unités de recherche. Au cours de la période évaluée, le nombre de soutenances d'HDR n'est pas négligeable et varie selon les formations doctorales. Il est plus important pour celles du domaine STS (31 pour *EM2PSI*, 21 pour *SI*) que pour celles du domaine SHS (8 pour *AHSS*, 4 pour *EDC* et 2 pour *DSP*). Un accompagnement du candidat est ensuite assuré par un garant ou un référent, mais cet accompagnement est moins clair dans la phase préalable à l'inscription. Les soutenances sont gérées par le service « Administration et pilotage » de la direction de la recherche. Si les écoles doctorales restent *a priori* en dehors du processus, l'on ne peut qu'encourager leur implication *a minima* pour susciter des candidatures, communiquer aux candidats la procédure et les conditions administratives, et leur préciser les attendus propres à chaque discipline. L'établissement offre la possibilité d'un co-encadrement soumis à une procédure de validation et sous condition de direction par un HDR. Cette procédure, qui offre ainsi la possibilité aux non-HDR d'acquérir une expérience d'encadrement, tout en garantissant le niveau de suivi de la thèse par un HDR, est assez suivie (83 en 2022-2023, à l'échelle de l'établissement). Toutefois, il importe de mettre très rapidement en place une formation à l'encadrement doctoral afin de sensibiliser les futurs encadrants aux enjeux de l'encadrement dans ses dimensions légales, administratives, et managériales, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires. Le Collège doctoral et postdoctoral réfléchit à une telle formation s'inscrivant dans le cadre d'« un chantier plus large d'établissement de formation des publics EC/C (doctorants, postdocs, jeunes EC, EC expérimentés) qui pourraient recouvrir la pédagogie, l'E&IS, le management de personnes, l'encadrement, le management de projets, la qualité de vie au travail, etc. ».

La poursuite de carrière après le 3^e cycle

La formation doctorale repose sur une bonne politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation des compétences des doctorants et du doctorat, mais la communication sur l'après-thèse non académique demeure hétérogène et les partenariats extérieurs sont peu importants. Dans une perspective de professionnalisation, le Collège doctoral et postdoctoral propose dans son catalogue de formations transversales, une préparation (obligatoire) du projet professionnel. Un nombre important de doctorants, globalement en hausse nette (à part en 2021-2022) et dépassant le flux en 2022-2023 (144 pour 125 primo-entrants), participe par ailleurs à une formation de préparation à la poursuite de carrière. Les formations doctorales assurent une bonne préparation à la poursuite de carrière académique (préparation au recrutement académique). En revanche, la préparation à la poursuite de carrière dans les secteurs non académiques varie d'une formation doctorale à l'autre, voire au sein d'une même formation. Ainsi, dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*, la préparation à l'après-thèse est effective pour les spécialités économiques (séminaire de préparation de type « job-market »), mais elle apparaît en retrait dans les domaines STS. Il importe de veiller à assurer une préparation à l'après-thèse académique et non académique pour les doctorants n'exerçant pas déjà une activité professionnelle,

Dans le cadre des formations « hors catalogue », les doctorants ont la possibilité de valoriser de nombreux travaux scientifiques et/ou leurs missions dans une entreprise ou une administration (activités salariées,

convention CIFRE), auxquels sont attachés des crédits de formation. À titre d'illustration, les doctorants en SHS (sauf économie), qui justifient de l'équivalent d'un emploi à temps plein pendant un an, peuvent valider neuf crédits, dont deux crédits dans le domaine obligatoire « accompagner au projet professionnel », et ceux qui sont en thèse CIFRE peuvent valider entre deux et neuf crédits sur avis de la direction de l'école doctorale en fonction de la répartition du travail entre l'entreprise et l'unité de recherche, dont deux validés dans le domaine obligatoire.

Le nombre de missions complémentaires d'enseignement est, compte tenu de l'augmentation des effectifs, globalement stable, alors qu'en valeur absolue, il est en augmentation progressive (89 en 2018-2019, 93 en 2019-2020, 104 en 2020-2021, 114 en 2021-2022, 116 en 2022-2023). Il est toutefois regrettable que les autres missions (hors enseignement), qui offrent pourtant un fort potentiel d'employabilité, soient stagnantes en valeur absolue (11 en 2018-2019, 15 en 2019-2020, 16 en 2020-2021, 16 en 2021-2022, 14 en 2022-2023), alors que les effectifs augmentent de 31 %.

Chaque doctorant réalise un portfolio *via* la plateforme ADUM, suivi par le Collège doctoral et postdoctoral. Toutes les formations doctorales ne travaillent pas sur la cohérence de l'offre de formation avec l'approche par compétences et plus particulièrement sur sa correspondance avec les segments professionnels du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de leur périmètre. Un important travail du Collège doctoral et postdoctoral est en cours en vue d'améliorer le balisage des compétences de la thèse et de l'offre de formation en lien avec ces référentiels.

En dehors des formations, dont certaines sont assurées par des professionnels, et des échanges au sein des CSI sur les perspectives professionnelles, plusieurs animations sont organisées par le Collège doctoral et postdoctoral (par exemple, les Doctoriales co-organisées avec Normandie Université), par CY Transfer — en charge de coordonner et de développer les actions de valorisation et de transfert — telles que les Tech-Days (formations doctorales *Sciences et ingénierie* et *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques*), ou bien encore par certaines écoles doctorales (par exemple, des actions de médiation scientifique comme la fête de la science, le salon des jeux mathématiques et la journée de l'Astronomie par la formation doctorale *Éducation, didactique, cognition*). Ces événements permettent la rencontre des doctorants avec le milieu professionnel. Il est en outre à remarquer que l'EUR *Humanités, création, patrimoine* accueille des doctorants déjà insérés dans le monde professionnel afin de leur permettre d'approfondir la dimension scientifique de leur activité. Les formations doctorales gagneraient toutefois à assurer une communication plus homogène et régulière sur les formations à l'après-thèse non académique, ainsi que sur la diversité des emplois et opportunités de carrière après le 3^e cycle.

Si les formations doctorales bénéficient d'une bonne participation des acteurs du monde socio-économique, culturel et artistique, à travers les représentants aux conseils des écoles doctorales, les formations et les animations, les partenariats demeurent quant à eux limités.

La formation doctorale bénéficie d'une augmentation et d'une diversification des sources de financement doctoral. La période évaluée se caractérise par une augmentation globale des diverses sources de financement doctoral en valeur absolue, quoiqu'avec une légère baisse en 2022-2023 pour certains financements par des agences françaises de financement public de la recherche, des financements privés ou étrangers. Les conventions CIFRE sont peu nombreuses dans les formations doctorales en SHS, mais on peut saluer leur augmentation passant d'une à huit au cours de la période évaluée (en 2022-2023 : trois dans la formation doctorale *AHSS*, trois dans *EDC*, deux dans *DSP*) montrant ainsi une meilleure dynamique qu'en STS (de 18 à 21).

Le suivi de la poursuite de carrière des docteurs est globalement très insuffisant. Les résultats des enquêtes de poursuite de carrière réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) ne font pas l'objet d'une analyse par le Collège doctoral et postdoctoral ni par les formations doctorales. Ces enquêtes souffrent malheureusement d'un taux de réponse trop faible (43 % pour les enquêtes à trois ans et 60 % pour les enquêtes à un an en 2023, en légère hausse par rapport à celles en 2021 mais en baisse nette par rapport à 2019). Comme de plus depuis 2021, les enquêtes ne distinguent plus les résultats selon les formations, les résultats sont difficilement exploitables. Le Collège doctoral et postdoctoral doit impérativement améliorer la qualité et la fiabilité des données recueillies et les ventiler selon les formations doctorales. Par ailleurs, les formations doctorales devront systématiquement exploiter les données collectées par l'établissement relatives au suivi du devenir professionnel de leurs docteurs et les analyser afin de leur permettre de mesurer avec le plus de précision possible leur performance en la matière, ainsi que leur adéquation aux objectifs de professionnalisation, dans une perspective de valorisation du doctorat. Elles pourraient également explorer d'autres pistes (notamment un réseau d'*alumni* et les réseaux sociaux professionnels) propres à entretenir et à pérenniser les liens avec leurs docteurs. Une communication appropriée sur ces données permettrait en outre d'améliorer leur visibilité et leur attractivité.

Conclusion

Points forts

- Une très bonne structuration disciplinaire des formations doctorales qui bénéficient de très bons partenariats avec les unités de recherche rattachées aux écoles doctorales ;
- Une bonne synergie dans le cadre du Collège doctoral et postdoctoral ;
- De bonnes formations transversales, bien pensées et structurées ;
- Une bonne ouverture internationale ;
- Des efforts notables d'harmonisation des procédures et des bonnes pratiques.

Points faibles

- Un suivi insuffisant de la poursuite de carrière des docteurs couplé à une hétérogénéité dans la communication sur la formation à l'après-thèse non académique ;
- Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique non obligatoire ;
- Une insuffisance d'activités propres aux écoles doctorales de nature à mettre en valeur leur identité et à trouver leur place dans l'écosystème de la formation doctorale ;
- Une hétérogénéité dans l'offre de formation disciplinaire et sa communication auprès des doctorants et au sein des formations doctorales ;
- Une absence de formation à l'encadrement doctoral.

Recommandations

- Assurer le suivi et l'analyse systématiques de la poursuite de carrière des docteurs en prévoyant un suivi par formation doctorale, en exploitant les données collectées par l'établissement afin d'accompagner au mieux les doctorants dans la préparation de leur projet professionnel académique et non académique.
- Imposer une formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique, si possible dès la première année de doctorat.
- Développer des activités propres aux écoles doctorales de nature à mettre en valeur une identité commune à tous les doctorants inscrits dans leur périmètre, à trouver leur place dans l'écosystème de la formation doctorale, ainsi qu'à cultiver le sentiment d'appartenance des doctorants et créer des synergies entre doctorants d'une même formation.
- Développer au sein du périmètre de chaque école doctorale, la formation disciplinaire et assurer sa bonne information auprès des doctorants.
- Mettre en place une formation à l'encadrement doctoral.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à des critères indispensables de l'accréditation défailants dans toutes les formations du cycle.

- Un suivi insuffisant et une absence d'analyse du devenir des docteurs.
- Une formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique encore non obligatoire.

Rapports des formations doctorales

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ARTS, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES (N° 628)

Établissement

CY Cergy Paris Université

Présentation de la formation

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale (ED) *Arts, humanités et sciences sociales* (AHSS, n° 628). Cette formation doctorale est l'une des cinq formations doctorales coordonnées par le Collège doctoral et postdoctoral de CYU. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques suivants : Sciences humaines et humanités ; Sciences de la société (DS 7) ; Sciences et technologies de l'information et de la communication. Ces domaines sont déclinés en 24 spécialités dont : *Histoire ; Archéologie ; Histoire de l'art ; Géographie ; Aménagement ; Mobilités ; Sciences de l'information et de la communication ; Sciences du langage ; Littérature française et comparée ; Littératures comparées ; Études anglophones ; Études germaniques ; Études hispanophones ; Langues et littératures chinoises ; Langues et littératures japonaises ; Anthropologie ; Sociologie ; Science politique* correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED AHSS issue de la scission en 2019 de l'ED *Droit et sciences humaines* (n° 284) de l'université Cergy-Pontoise. Six d'entre elles (*Pratique et théorie de la création artistique et littéraire ; Paysage ; Architecture ; Patrimoine : conservation-restauration ; Patrimoine : études patrimoniales ; Arts*) sont proposées dans le cadre de l'École universitaire de recherche *Humanités, création, patrimoine*. La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq unités de recherche, dont deux unités mixtes de recherche (UMR) : *Héritages : culture/s, patrimoine/s, création/s* - UMR 9022 ; Centre de recherche multidisciplinaire en sciences humaines et sociales (AGORA) – équipe d'accueil (EA) 7392 ; Laboratoire de géographie et d'aménagement (PLACES) – EA 4113 ; Mobilités, Aménagement, Transports, Risques et Société (MATRIS) – UMR Cerema-CYU ; Lexiques, Textes, Discours, Dictionnaires (LT2D) – EA 7518 ; Laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (LéaV) ; Laboratoire de recherche en projet de paysage (LAREP) - École nationale supérieure de paysage de Versailles ; (Laboratoire de Recherche en Arts (LaRA) - École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy. Cette ED compte, en 2022-2023, 214 doctorants inscrits (118 femmes et 96 hommes) et 64 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), dont 47 actifs, ainsi que 5 encadrants actifs non HDR.

Propos liminaire

L'entretien avec les doctorants, en nombre trop restreint (3), n'a pas offert le cadre nécessaire pour mener l'évaluation dans des conditions pleinement favorables, le panel de doctorants n'étant pas suffisamment représentatif.

Analyse globale

De création récente, l'ED AHSS a connu une forte croissance au cours de la période de référence de l'évaluation, ce qui est un indicateur de sa bonne attractivité. La formation qui y est dispensée est bien adossée aux unités de recherche (UR) et bénéficie de l'offre transversale développée par le Collège doctoral et postdoctoral (CDP). L'encadrement des doctorants est en conformité avec les exigences de l'arrêté ministériel sur le doctorat et le dialogue existant entre les différents acteurs de la formation doctorale témoigne de l'attention portée à l'accompagnement des doctorants. Toutefois, certaines faiblesses fortes demeurent : en particulier, le manque de synergies avec l'École universitaire de recherche (EUR) *Humanités, création, patrimoine* (HCP), l'insuffisance des partenariats propres extérieurs à l'établissement et la faiblesse du suivi de la poursuite de carrière des docteurs ; globalement, une identité spécifique encore trop peu marquée.

La formation doctorale mise en œuvre au sein de l'ED AHSS, qui couvre un large spectre disciplinaire dans le champ des sciences humaines et sociales (SHS), est cohérente avec la stratégie de l'établissement, mais présente encore une dissociation trop nette entre le périmètre de l'ED AHSS et celui de l'EUR HCP. Les douze spécialités de doctorat de l'ED sont en effet complétées par celles qui sont hébergées par l'EUR HCP, lesquelles concernent l'ensemble des UR, sauf l'UMR MATRIS. L'ambition de l'établissement de faire du patrimoine et des expressions artistiques deux axes prioritaires de sa politique scientifique s'est incarnée dans la création en novembre 2018, à la faveur d'un appel à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA), de l'EUR HCP associant les unités de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH) et Langues et études internationales (LEI) de CYU avec l'École nationale d'architecture de Versailles (ENSAV), l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles, l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC) et l'Institut national du patrimoine (INP) en partenariat avec la Fondation des Sciences du Patrimoine (FSP). Cette EUR peut notamment permettre à des diplômés d'écoles supérieures d'approfondir les fondements de la pratique de la recherche, via un doctorat par le projet (fondé sur l'approche *project-based learning*) sélectif et fortement internationalisé. Étroitement lié – par essence, pourrait-on dire – à la pratique professionnelle, ce programme de doctorat comprenant six spécialités est clairement destiné à des professionnels désireux de se doter d'un diplôme désormais exigé par le marché de l'emploi. De fait, le décalage peut être marqué entre le profil de ces doctorants et celui de la majorité des doctorants de l'ED AHSS, au cursus d'étudiants issus directement des spécialités de master (de l'établissement ou d'autres universités).

L'EUR HCP a été conçue à l'origine comme une « preuve de concept » – pour reprendre l'expression employée dans le rapport d'autoévaluation (RAE) du CDP – en vue de travailler, à l'échelle du doctorat, au développement de la *graduate school* CY Arts et humanités. Il s'agit là d'un chantier en cours, pour lequel manquent indéniablement des synergies, comme en témoigne notamment l'articulation entre deuxième et troisième cycles. L'EUR HCP est en effet adossée à un master 2 « suspendu » (i.e., sans master 1), bilingue et présenté comme très sélectif, en « patrimoine et création par le projet », directement destiné à nourrir le doctorat par projet (les séminaires de l'EUR HCP étant réservés aux seuls étudiants de ce master). Ouvert à la rentrée 2022 après les difficultés liées à la crise sanitaire, ce master n'a pas rencontré le succès escompté et fait l'objet d'une refonte structurelle – un master 1 doit ouvrir à la rentrée 2025. Les 18 masters proposés par les deux UFR de l'établissement doivent permettre une bonne articulation entre le deuxième et le troisième cycle, par le biais notamment des enseignants-chercheurs (EC) et des étudiants ; toutefois, seuls six étudiants issus de masters 2 de l'établissement ont été inscrits en doctorat, pour l'année 2022-2023, et aucun pour les années précédentes. D'après les données rapportées dans le dossier, aucun doctorant n'est issu du master intégré de l'EUR HCP. Aux auditions, il a été mentionné que sur les deux promotions de mastérants, l'un d'eux a été inscrit en doctorat par le projet depuis la fin de la période évaluée. Entre 30 et 50 % des thèses de doctorants inscrits entre 2018-2019 et 2022-2023 sont interdisciplinaires, mais les chiffres donnés dans le dossier sont ceux de l'EUR HCP, non de l'ED AHSS, et l'on aimerait en savoir davantage sur les apports de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité au sein de cette dernière. La rencontre avec l'équipe de direction de l'ED a certes permis de nuancer l'impression de trop faible articulation entre l'ED AHSS et l'EUR, sans la supprimer toutefois.

L'offre de formation doctorale est bonne, mais l'ED peine à trouver sa place entre les UR et le CDP. La formation à et par la recherche est dispensée essentiellement au sein des UR, et éventuellement des cursus de master. Le CDP y prend sa part, notamment par des formations rassemblées, au sein de son offre, dans un domaine « Méthodologie et outils de la thèse ». L'EUR HCP organise des séminaires bisannuels au cours desquels les doctorants peuvent présenter leurs travaux ; l'ED AHSS n'offre pas cette possibilité. Elle n'organise pas non plus de formations comportant un volume de plusieurs heures, mais des opérations ou des interventions ponctuelles. L'ED reconnaît et encourage les publications des doctorants en octroyant des crédits de formation ; elle soutient aussi financièrement leurs déplacements en congrès en participant financièrement aux aides des UR. La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique faisant partie du domaine plus large « éthique et société », comportant d'autres formations, n'est de fait pas obligatoire. En l'absence de mise en œuvre d'outils de vérification des choix des doctorants, le suivi de la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique n'est pas effectif et demeure perfectible.

La formation à visée professionnalisante est à rechercher dans des modules transversaux du CDP. L'offre de formation de celui-ci et les modalités de validation sont claires, mais si le Conseil de l'ED effectue un bilan régulier (sur la base de questionnaires de satisfaction), se montre à l'écoute des doctorants afin d'évaluer leurs besoins et peut proposer au CDP des formations ayant « une connotation plus spécifique en SHS » (selon le dossier d'autoévaluation), il n'existe pas vraiment de formations propres à l'ED AHSS, distinctes de celles des UR et de l'EUR HCP. La formation doctorale n'est pas suffisamment définie en relation avec des compétences professionnelles clairement repérées et inscrites dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et relève exclusivement du CDP. L'autoévaluation de la formation doctorale renvoie au rapport de ce dernier sur de nombreux points, soit parce qu'ils relèvent d'une politique commune – ce qui témoigne en soi de synergies positives – soit parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'initiatives spécifiques de la part de l'ED.

L'entretien avec les doctorants, trop peu nombreux et non représentatifs, révèle une confusion entre les formations proposées par l'ED et celles du CDP.

La politique propre de l'ED en matière de professionnalisation et de valorisation du doctorat est encore trop faible. On ne voit guère de liens entre l'ED et des partenaires socio-économiques et les thèses CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) sont très peu nombreuses (trois en 2022-2023). L'ED s'en remet aux UR et aux EC sans être véritablement à l'initiative. En ce qui concerne l'EUR HCP, ses doctorants sont déjà insérés dans le monde professionnel ; le doctorat vise à leur permettre d'approfondir la dimension scientifique de leur activité et à leur apporter une perspective d'internationalisation de leurs carrières. Comme cela est fréquent dans le domaine des SHS, l'ED AHSS n'exige pas l'obtention d'un financement dédié pour l'inscription en doctorat. Le nombre de ses doctorants bénéficiant d'un financement spécifique est toutefois passé de 25 à 46 (soit 21 %) entre 2018-2019 et 2022-2023, mais cette augmentation est avant tout celle des financements d'État (y compris des agences françaises de financements publics, dont le nombre a doublé). L'ED AHSS attribue chaque année trois à quatre contrats doctoraux de l'établissement, à la suite d'un concours interne à l'ED. Les contrats doctoraux de l'EUR HCP (financés par des fonds de l'ANR) étaient au nombre de cinq jusqu'en 2022, quatre à partir de 2023 (conséquence de la non-compensation de la revalorisation des contrats doctoraux suite à la loi de programmation de la recherche [LPR]). Si l'on se fonde sur les données transmises par l'ED, environ 30 % des doctorants exercent une activité rémunérée en tant que salariés et près de la moitié de l'ensemble des doctorants n'a ni financement spécifique, ni statut de salarié (en CDI). C'est une problématique dont la direction de l'ED se préoccupe.

La formation doctorale jouit d'une bonne attractivité, mais elle fait l'objet d'un suivi encore limité. L'ED utilise la plateforme ADUM pour gérer et suivre le parcours doctoral. Le nombre d'inscrits a fortement augmenté entre 2018-2019 et 2022-2023, passant de 122 à 214 (soit 40 % de hausse). La croissance a été moins forte dans la seconde partie de la période de référence d'évaluation, après le temps de la création de l'ED (de 193 en 2020-2021 à 214 en 2022-2023, soit 11 % en 3 ans). Le nombre de soutenances est quant à lui passé de 14 à 25 entre les années 2021-2022 et 2022-2023. L'attractivité à l'étranger demeure limitée (entre 13,5 % et 17,3 % des doctorants, chaque année, avaient obtenu leur précédent diplôme hors de France).

Les résultats des enquêtes d'évaluation des formations (grâce à ADUM) sont analysés par le CDP et l'ED. En ce qui concerne le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, des enquêtes ont été réalisées, mais l'autoévaluation ne précise pas par qui et comment elles l'ont été, et peu de doctorants y ont répondu. L'entretien avec la direction de l'ED montre que celle-ci ne s'empare pas réellement de cette question. Tant au niveau du CDP que de l'établissement, le devenir des docteurs ne fait pas l'objet d'un suivi organisé et efficace qui permettrait de travailler à l'amélioration de la formation doctorale et de son attractivité.

L'ouverture à l'international de la formation doctorale est trop faiblement renseignée par l'autoévaluation, qui privilégie les partenariats internationaux noués par l'EUR HCP. L'ED AHSS renvoie au rapport du CDP et le fichier de données ne renseigne aucune mobilité sortante de doctorants sur la durée de la période évaluée. Toutefois, cinq doctorants de l'ED ont pu bénéficier, en 2022 (deux sessions) et 2023 (une session au printemps), de l'Appel à Mobilité Internationale financé sur des crédits SFRI et porté par le CDP, pour des séjours d'au moins trois mois. L'EUR HCP fait partie depuis 2018 de l'alliance européenne EUTOPIA, avec neuf autres universités, alliance à l'origine de 10 cotutelles (sur 35 depuis 2019). Elle bénéficie également des activités et du rayonnement international de la Fondation des Sciences du Patrimoine. Le nombre de cotutelles est passé de 10 en 2018-2019 à 25 en 2021-2022, avant de redescendre à 19 en 2022-2023, soit un peu moins de 10 %.

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des doctorants sont clairs, mais l'ED pourrait y prendre part de façon plus importante. Au sein de l'ED AHSS, les candidatures au doctorat passent par les EC dans les UR. L'EUR HCP, elle, sélectionne les candidatures via une commission (la ComEx de l'EUR) dans laquelle siègent les représentants de l'institut et des trois écoles ; celle-ci procède à une audition, avant validation par l'ED AHSS. L'attribution des contrats doctoraux se fait à l'issue d'un concours organisé selon des règles clairement définies (énoncées dans les statuts et le règlement des études de l'ED) dans le cadre de deux commissions (« Humanités et sciences sociales » et, pour les contrats de l'EUR HCP, « Patrimoine et création », cette dernière se confondant avec la ComEx de l'EUR). Les propositions d'attribution de ces deux organes, comme celles de la Fondation des Sciences du Patrimoine (FSP), sont ensuite présentées devant le Conseil de l'ED.

L'ED AHSS n'organise pas de journée ou réunion de rentrée propre : les néo-doctorants sont conviés à une journée d'accueil du CDP, lors de laquelle ils rencontrent l'équipe administrative de l'ED et reçoivent des informations sur celle-ci. Une séance d'échanges est organisée entre les nouveaux doctorants, les représentants de ceux-ci et la direction de l'ED chaque année en mode hybride, à la suite de la Journée d'accueil du CDP.

L'ED AHSS dispose de statuts, d'un règlement des études et de documents spécifiques (modalités des comités de suivi individuels [CSI] et des soutenances ; modalités de validation de formations hors catalogue CYU ; modalités de co-financement de missions par l'ED) accessibles sur le canal Teams qu'a mis en place l'ED en 2022 (l'ED n'a pas de site internet propre, mais une page accessible à partir du site du CDP, mis à jour au niveau de l'établissement). La composition de son Conseil est conforme aux dispositions édictées par l'arrêté ministériel sur le doctorat ; il se réunit trois fois par an, dont une fois à l'occasion du concours des contrats doctoraux.

L'ED encourage les co-encadrements par des non HDR (un directeur HDR et un ou deux co-encadrants) dans la limite de deux doctorants par co-encadrant. Elle a fixé un taux maximal d'encadrement à 10 thèses en direction complète. Le taux moyen d'encadrement effectif est assez élevé (4,5), alors même qu'une proportion importante d'EC habilités à diriger des recherches (plus de 26 %) n'encadrent pas de doctorant. Cette proportion a néanmoins diminué nettement au cours de la période de référence de l'évaluation.

Le fonctionnement des CSI est conforme aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2022. Ils sont organisés par les UR, la direction de l'ED en validant la composition et en désignant les membres extérieurs. L'ED vient en appui des UR dans le financement des missions des doctorants et prend en charge, selon un barème pré-défini, les frais de soutenance. Le budget de l'ED (10 à 13 000 € annuels) est réparti en début d'année entre ces deux postes principaux, sans véritable pilotage ou d'initiative de l'ED dans son utilisation.

De 2019-2020 à 2022-2023, la durée moyenne des thèses financées a varié entre 57 et 74 mois (durée la plus élevée, en 2020-2021, qui s'explique certainement par le contexte sanitaire) ; celle des thèses non financées entre 66 et 82 mois. Il est à noter qu'en 2022-2023 – année où le nombre de soutenances a presque doublé par rapport à la précédente – la durée moyenne des thèses non financées (58 mois) a été inférieure à celle des thèses financées (62 mois). Ces durées, qui ne surprennent pas en SHS mais demeurent ici assez élevées, sont difficiles à interpréter ; leur variabilité s'explique sans doute par la part encore faible des financements spécifiques et, *a contrario*, par l'importance du nombre de doctorants exerçant une activité rémunérée sans statut de salarié. Le nombre d'abandons a été particulièrement élevé en 2020-2021 et 2021-2022 (20 et 18), trois à six fois moindre les autres années. En 2022-2023, cinq césures ont été accordées, contre une seule pour les trois années précédentes, ce qui témoigne d'une appropriation de ce dispositif qu'il convient de poursuivre.

L'adaptation des dispositifs de formation aux doctorants étrangers ou travaillant à l'étranger est inégale et peut faire l'objet d'améliorations. Certains séminaires d'UR ouverts aux doctorants sont dispensés en anglais. Certains séminaires des laboratoires inscrits à la formation doctorale sont proposés en mode hybride, mais ce format reste minoritaire ; il y a là une marge d'amélioration. L'accompagnement des doctorants étrangers (près de 40 % des effectifs de l'ED) est géré par les services centraux de l'université. Une partie de la journée d'accueil fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais. L'EUR HCP pilote, elle, des séminaires doctoraux organisés en présentiel (dans les locaux parisiens de l'EPSS) et en visioconférence. Un effort a été fait afin d'accorder une place importante, dans le déroulement et le contenu de ces séminaires, aux initiatives des doctorants. L'EUR HCP a été en outre partie prenante dans l'organisation (après les contraintes liées à la crise sanitaire), avec la direction Europe en charge d'EUTOPIA et le Campus Versailles, de la Summer School du 5 au 12 juillet 2022 dans les locaux du Campus Versailles.

Conclusion

Points forts

- Une forte attractivité, pour une ED encore jeune, ce qui peut être porteur d'un réel dynamisme ;
- Une bonne coopération avec le collège doctoral et postdoctoral, source de mutualisation féconde ;
- Une formation bénéficiant de l'existence d'une EUR ayant vocation à constituer un pôle majeur de la recherche dans le domaine du patrimoine, et portant le concept de doctorat par le projet, susceptible d'être transposé dans des spécialités de doctorat de l'ED AHSS.

Points faibles

- Un suivi du parcours doctoral et de la poursuite de carrière des docteurs insuffisant ;
- Une articulation entre l'EUR HCP et l'ED AHSS fragile, susceptible d'instaurer de facto un doctorat « à deux vitesses » ;
- Une part trop faible des initiatives propres à l'ED par rapport au périmètre d'activité du collège doctoral et postdoctoral ;
- Des partenariats académiques et socio-professionnels insuffisamment développés ;
- Le caractère non obligatoire de la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique.

Recommandations

- Renforcer le suivi du parcours doctoral et de la poursuite de carrière des docteurs, notamment en s'appuyant sur les ressources du collège doctoral et postdoctoral.
- Établir et pérenniser des liens et interactions forts entre acteurs de la formation doctorale (ED, EUR, *graduate school*) afin de maintenir l'unité du doctorat.
- Développer des actions propres à l'ED AHSS, de nature à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance des doctorants.
- Développer des partenariats académiques et socio-professionnels, notamment en s'appuyant sur l'alliance EUTOPIA.
- Rendre obligatoire la formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique dès la première année de thèse.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (N° 284)

Établissement

CY Cergy Paris Université

Présentation de la formation

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale (ED) *Droit et science politique* (DSP, n° 284), une des cinq formations doctorales coordonnées par le Collège doctoral et postdoctoral de CYU. Son périmètre couvre principalement les sciences humaines et humanités nouvelles et les sciences de la société à travers huit spécialités (*Science politique ; Sociologie ; Droit ; Histoire politique ; Histoire des idées politiques ; Philosophie ; Philosophie du droit ; Philosophie politique*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED DSP issue de la scission en 2019 de l'ED *Droit et sciences humaines* (n° 284) de l'université Cergy-Pontoise. La formation doctorale par la recherche est adossée à trois unités de recherche, dont une unité mixte de recherche (UMR) : Laboratoire d'Études Juridiques et Politiques (LEJEP) — équipe d'accueil (EA) 4458 ; Centre de Philosophie Juridique et Politique (CPJP) — EA 2530 ; Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) — UMR 8183. Cette ED compte, en 2022-2023 : 48 doctorants inscrits (28 femmes et 20 hommes) ; 33 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), dont 21 actifs, et un encadrant actif non HDR. Ceci fait de l'ED DSP la plus petite de l'établissement.

Analyse globale

Inscrite dans un périmètre bi-disciplinaire (droit et science politique), la formation disciplinaire dispensée jouit d'une excellente cohérence disciplinaire et d'un très bon adossement aux unités de recherche (UR). En adéquation avec le positionnement et la stratégie de l'établissement ainsi qu'avec l'organisation de ce dernier, cette formation, qui jouit d'une bonne collaboration avec le Collège doctoral et postdoctoral et les UR, doit toutefois à mettre davantage en valeur son identité par des manifestations et nouer des partenariats propres, extérieurs à l'établissement. L'offre de formation doctorale à et par la recherche ainsi que la formation professionnalisante académique sont de qualité et contribuent à la bonne valorisation des compétences des doctorants. L'attractivité de la formation doctorale est bonne, compte tenu de la jeunesse de l'ED. Les doctorants bénéficient d'un bon encadrement et d'un accompagnement rigoureux et attentif permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche et la prise en compte, le cas échéant, de besoins spécifiques et de leurs éventuelles difficultés. L'ouverture internationale de la formation doctorale mérite toutefois d'être renforcée. Bénéficiant de moyens financiers et de ressources humaines à la mesure de la taille de l'ED, la formation doctorale s'appuie sur un très bon processus, formel et informel, d'évaluation interne et d'amélioration continue, associant les doctorants et leurs représentants, ainsi que de bons outils de communication. En revanche, le suivi de la poursuite de carrière des docteurs est insuffisamment développé par l'ED.

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre bi-disciplinaire de l'ED DSP est en adéquation avec le positionnement et la stratégie scientifique pluridisciplinaire de l'établissement. Le périmètre de l'ED DSP couvre deux domaines scientifiques des Sciences humaines et sociales (SHS - Sciences humaines et humanités nouvelles et Sciences de la société) : le droit et la science politique (SHS2 « Normes, institutions et comportements sociaux »). L'adéquation disciplinaire entre l'ED DSP et les trois unités de recherche est excellente, et se décline en un certain nombre de spécialités de doctorat. La très grande majorité des doctorants (44 sur 48) sont inscrits en spécialité *Droit*. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre entre clairement dans les priorités thématiques de l'établissement, même si l'évolution du nombre de thèses relativement stable (entre 14 et 18) n'a toutefois pas suivi la même progression que celle des effectifs, en augmentation de 45,45 % au cours de la période de référence de l'évaluation. À titre d'illustration, les thèses en droit des affaires s'inscrivent dans la priorité thématique « Business, finance & management » de

l'établissement. La formation doctorale intègre également la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité (droit, science politique, philosophie, sociologie, histoire politique) dans son catalogue. On notera qu'en 2022-2023, 10 thèses portent sur des sujets interdisciplinaires (dont 5 contrats doctoraux) sur les 48 doctorants (soit, 20,83 %), sachant que sur la période évaluée, le pourcentage était relativement stable autour de 15 %. Par ailleurs, la formation doctorale s'articule bien avec l'offre de masters de l'établissement. Toutefois, la *graduate school*, étroitement adossée à l'ED, aux UR et aux masters, qui n'est pas une structure cloisonnée, n'intègre pas formellement ces derniers, de sorte qu'elle n'est pas bien identifiée par les doctorants rencontrés.

Cohérente avec l'organisation de l'établissement, la structuration de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED DSP, qui jouit d'une bonne collaboration avec le Collège doctoral et postdoctoral et les UR, doit mettre davantage en valeur son identité à travers des manifestations et nouer des partenariats propres, extérieurs à l'établissement. La formation doctorale est très bien coordonnée entre le Collège doctoral et postdoctoral (formations transversales) et l'ED DSP (formations disciplinaires). Pour cette dernière, l'ED s'appuie sur les trois UR et s'articule très bien avec les composantes de l'établissement que sont la faculté de droit et l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye. Les relations avec les autres ED passent par le Collège doctoral et postdoctoral. Ce dernier joue toutefois un rôle prépondérant, portant sur la politique d'intégration des enjeux environnementaux et de développement durable dans le parcours doctoral, les animations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique avec ses partenaires, l'accueil des doctorants, la mise en œuvre des dispositifs du programme d'investissements d'avenir (PIA) (mobilités, ASV, EUTOPIA). Si ce rôle est essentiel pour l'élaboration de documents communs (charte du doctorat) et l'harmonisation des bonnes pratiques, l'ED gagnerait toutefois à mener davantage d'actions propres (doctoriales, *summer schools*, rencontres alumni, etc.) de nature à mettre en valeur son identité et à développer le sentiment d'appartenance des doctorants. La formation doctorale bénéficie d'une très bonne collaboration avec les UR sur lesquelles elle est fortement adossée. La visite a permis de mettre en évidence les projets d'activités allant dans ce sens (journée d'étude de l'ED). À l'exception de la présence de professionnels au conseil de l'ED et de quelques partenariats ponctuels autour de certains sujets de thèse, l'ED DSP n'a pas, durant la période évaluée, noué de partenariats académiques et non académiques, locaux, nationaux et internationaux propres, extérieurs à l'établissement, dans le cadre d'une politique permettant d'en évaluer la pertinence et la valeur ajoutée pour la formation doctorale.

L'offre de formation doctorale combine une formation à et par la recherche de qualité. À l'offre de formation transversale de qualité, émanant du Collège doctoral et postdoctoral, s'ajoute une formation disciplinaire très bien structurée et articulée avec celle du Collège doctoral et postdoctoral, proposée par l'ED DSP avec l'appui étroit des trois UR. Construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'ED, cette formation disciplinaire équipe bien les doctorants avec les outils indispensables à l'élaboration d'une thèse (méthodes de recherche et connaissances scientifiques). La très grande majorité des formations disciplinaires est assurée par les enseignants-chercheurs des UR. La formation par la recherche repose sur la participation active des doctorants aux activités de leur UR de rattachement, notamment par la présentation de leurs travaux (séminaires, colloques), l'organisation de colloques, pour lesquels il obtiennent des crédits. Il importe toutefois de relever que si la formation à l'intégrité scientifique est abordée et suivie dans le cadre de la formation disciplinaire (méthodologie de la recherche juridique), elle n'est pas imposée de manière effective dans l'offre de formation du Collège doctoral et postdoctoral. Dans les faits, l'ED retient la bonne pratique qui consiste à vérifier systématiquement l'absence de plagiat.

La formation doctorale repose sur une bonne politique de professionnalisation, principalement axée sur une carrière académique, dans une perspective de valorisation des compétences des doctorants. La formation doctorale assure une bonne préparation à la poursuite de carrière des doctorants par une formation à l'entrepreneuriat proposée par le Collège doctoral et postdoctoral, mais aussi par des séminaires faisant intervenir des professionnels et destinés à présenter les débouchés, ainsi qu'une préparation au recrutement dans le secteur académique. Cette formation demeure toutefois principalement orientée sur une carrière académique. Un quart des doctorants a assuré des missions complémentaires d'enseignement, dont la validation et le recrutement sont effectués par le Collège doctoral et postdoctoral. La formation doctorale est construite en cohérence avec l'approche par compétence correspondant aux segments professionnels du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de son périmètre. Elle permet une bonne valorisation des compétences acquises par les doctorants dans leur parcours de formation, moyennant l'obtention de crédits, y compris pour des activités complémentaires « hors catalogue » (stages, activités salariées pour les doctorants finançant leur cursus, conventions CIFRE, organisation et participation à des colloques, etc.). Chaque doctorant réalise un portfolio, via ADUM, dans les conditions fixées par le Collège doctoral et postdoctoral.

L'attractivité de la formation doctorale est bonne, compte tenu de la jeunesse de l'ED. Le flux de candidatures et d'inscriptions collectées sur la plateforme ADUM est analysé par l'ED. Si les effectifs sont globalement en augmentation sur la durée de la période évaluée (+ 45,45 %) le nombre de primo-entrants fluctue et demeure assez faible (en 2022-2023, 4 doctorants sur 48) en dépit de l'existence de la *graduate school*. L'ED est dotée d'un bon dispositif d'information (site internet, courriels) pour les appels à candidatures, les financements, la

formation, les prix de thèse, adapté à sa taille modeste. La formation doctorale gagnerait cependant en attractivité par davantage d'actions de communication à destination des étudiants de masters ainsi qu'à l'international (par ex., un site internet bilingue).

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission transparentes variant selon leurs modalités de financement et d'un bon accueil. Si l'ED ne subordonne pas la réalisation de la thèse à un financement structurel, elle veille néanmoins à ce que tous les doctorants aient des moyens suffisants. En 2022-2023, 13 doctorants ont bénéficié d'un financement par contrat (dont 8 contrats doctoraux, 1 financement par la Commission européenne, 2 financements étrangers, 2 conventions CIFRE). On observe globalement une augmentation de ces financements au cours de la période de référence de l'évaluation (18,18 % en 2018-2019, 15,22 % en 2019-2020, 18,6 % en 2020-2021, 29,55 % en 2021-2022, 29,08 % en 2022-2023), bien qu'ils restent peu importants. Une convention COFRA a été signée en 2023-2024. Sur la même période, le pourcentage de doctorants exerçant une activité rémunérée dans le secteur privé ou public est relativement stable aux alentours de 30 %. Les conditions d'admission varient selon les modes de financement. L'attribution des contrats doctoraux suit une procédure fixée par le règlement intérieur de l'ED, qui implique fortement cette dernière à tous les stades de cette procédure. Les doctorants rencontrés estiment ces procédures transparentes et assurant un traitement équitable des candidats. En revanche, l'ED n'intervient que très peu dans le recrutement des doctorants qui ne bénéficient pas de financement par contrat doctoral établissement. Dans tous les cas, l'ED insiste sur la qualité scientifique du dossier de candidats. On observera que les hommes et les femmes sont représentés dans des proportions stables sur l'ensemble de la période évaluée, même si l'on observe une légère prévalence des femmes. Par ailleurs, si les conditions d'accueil des doctorants sont principalement organisées par le Collège doctoral et postdoctoral (journée d'accueil, cérémonies de remise des diplômes), il convient de louer l'animation par l'ED d'une journée d'accueil pour ses propres doctorants.

Les doctorants bénéficient d'un bon encadrement et d'un accompagnement rigoureux et attentif permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche ainsi que la prise en compte, le cas échéant, de besoins spécifiques et de leurs éventuelles difficultés. La formation doctorale est soutenue par une bonne politique d'encadrement : le taux d'encadrement de thèse effectif est bon (2,28 % en 2022-2023). Bien que tous les titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) (33) n'encadrent pas de thèse, le nombre d'encadrants augmente graduellement pendant la période de référence de l'évaluation (de 13 à 21). Aucun encadrant n'a dépassé le nombre maximal de directions (huit thèses en direction complète, sauf dérogation). L'ED admet le co-encadrement de thèse, avec un titulaire de l'HDR (un cas) dans le but de permettre à des maîtres de conférences (MCF) préparant une HDR de s'initier à l'encadrement.

La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires : les CSI, qui se tiennent chaque année, se composent d'un membre dont l'expertise scientifique est en lien avec la discipline ou le domaine de la thèse et un membre non expert du domaine. Les doctorants rencontrés sont très satisfaits de leurs CSI, dont ils apprécient la « bienveillance ». L'ED DSP accompagne très bien ses doctorants en leur apportant un soutien, y compris financier, pour la participation à des manifestations spécifiques (séminaires, conférences, etc.), la valorisation de leurs activités (crédits), la mobilité et l'accomplissement d'un stage.

Si la durée moyenne des thèses financées sur contrat demeure élevée (cinq ans), sans qu'aucune césure n'ait été accordée au cours de la période de référence de l'évaluation, sa réduction est l'un des objectifs de l'ED. Le nombre de doctorants inscrits en cinquième année de thèse et au-delà demeure important aux alentours du tiers, quoiqu'en légère diminution sur la durée de la période évaluée. Mais environ 30 % des doctorants exercent une activité salariée et bénéficient de ce fait d'une durée de thèse allongée (six ans). Le nombre d'abandons, qui a été fortement réduit jusqu'à atteindre zéro en 2022-2023, témoigne d'un encadrement attentif. On observe en outre qu'il existe un aménagement pour les doctorants en situation de handicap ; mais personne n'en a fait la demande au cours de la période de référence de l'évaluation. Les règles et les critères de soutenance de thèse sont définis au sein de l'ED en relation avec les UR, en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour être autorisé à soutenir, le doctorant doit au minimum cumuler 18 crédits de formation (un crédit pour un jour de formation) au long de la thèse, sauf exception (jusqu'à 9 crédits) pour les doctorants salariés ou en convention CIFRE.

La formation doctorale bénéficie d'un bon soutien en matière d'allocation de moyens financiers et de ressources humaines, à la mesure de sa taille modeste. Sa dotation globale avoisine en moyenne 3500 euros par exercice universitaire et ses modalités d'utilisation sont discutées avec le Collège doctoral et postdoctoral. L'ED est dotée d'un gestionnaire partagé avec une autre ED de l'établissement.

La formation doctorale s'appuie sur un très bon processus formel et informel d'évaluation interne et d'amélioration continue rigoureux, associant les doctorants et leurs représentants. Toutes les formations dispensées (transversales et disciplinaires) sont évaluées par des consultations du Collège doctoral et postdoctoral, des sondages auprès des doctorants, un questionnaire ADUM ainsi que par des échanges avec les représentants des doctorants. Les réponses collectées sont analysées par la direction de l'ED et discutées en

conseil, lequel en tire au besoin les ajustements nécessaires. Les résultats des évaluations font l'objet d'une communication systématique à destination des doctorants. Les doctorants rencontrés apprécient la prise en compte attentive de leurs suggestions et besoins particuliers.

L'ouverture internationale de la formation doctorale mérite d'être renforcée. La formation doctorale accueille peu d'étudiants internationaux, dont le pourcentage est en légère diminution depuis 2019-2020 (9,09 % en 2018-2019, 17,39 % en 2019-2020, 16,28 % en 2020-2021, 13,64 % en 2021-2022, 12,5 % en 2022-2023). En matière de cotutelles, l'ED DSP possède une expérience modeste, à la mesure de sa taille : leur nombre est en légère augmentation — en valeur absolue (de deux à cinq), mais rapportée à l'augmentation des effectifs, il représente dans les 6 % chaque année jusqu'en 2020-2021, puis 11,3 % avant de redescendre à 10,4 % en 2022-2023. La mobilité sortante est soutenue via les dispositifs (EUTOPIA — une thèse en histoire du droit —, Europe Inex & Erasmus/Erasmus +) mis en œuvre par le Collège doctoral et postdoctoral, ainsi que par une procédure de cofinancement (ED et UR) selon des critères transparents. Si, d'après le tableau des données, aucun doctorant n'a demandé à en bénéficier au cours de la période de référence de l'évaluation, ce qui peut en partie s'expliquer par la pandémie, en doctorant de l'ED a toutefois bénéficié d'un financement du projet Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI) en 2022. La situation a, depuis lors, évolué positivement. Encore tributaires d'affinités d'enseignants-chercheurs, les partenariats de l'ED sont en développement. La formation doctorale disciplinaire ne propose pas d'enseignement ni ne compte de thèses rédigées en langue étrangère, ce qui s'explique par l'attachement disciplinaire à la francophonie. Aucun des doctorants rencontrés n'a d'ailleurs manifesté d'intérêt en ce sens.

Le suivi de la poursuite de carrière des docteurs est insuffisamment développé et ne permet pas de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale. Les enquêtes menées par L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'établissement depuis 2017, qui montrent un bon taux de réponse (environ 50 %) ne sont pas analysées par la formation doctorale. Le nombre peu élevé de soutenances (six sur la période évaluée) ainsi que le traitement informel (retour d'expérience d'alumni) des résultats de la poursuite de carrière des docteurs ne dispensent pas l'ED de l'analyse de ces enquêtes, outil lui permettant de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail. La petite taille de cette ED, qui se présente comme « familiale » est, au contraire, un atout, notamment pour explorer d'autres pistes (réseaux sociaux professionnels, manifestations d'alumni) propres à entretenir et pérenniser ses liens avec ses docteurs.

Conclusion

Points forts

- Une excellente cohérence disciplinaire ;
- Une bonne collaboration avec le Collège doctoral et postdoctoral et un très bon adossement aux unités de recherche ;
- Un encadrement et un accompagnement des doctorants rigoureux et attentif ;
- Un très bon processus d'évaluation interne et d'amélioration continue de la formation doctorale ;
- Une formation de qualité assurant une bonne politique de professionnalisation principalement axée sur une carrière académique.

Points faibles

- Un suivi de la poursuite de carrière des docteurs insuffisamment développé ;
- Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique non obligatoire ;
- Une insuffisance d'activités propres à l'ED de nature à mettre en valeur son identité et le sentiment d'appartenance des doctorants ;
- Des partenariats socio-professionnels, locaux, régionaux et nationaux encore peu développés.

Recommandations

- Assurer le suivi systématique de la poursuite de carrière des docteurs en exploitant les données collectées par l'établissement et en explorant d'autres pistes afin de permettre d'accompagner au mieux les doctorants dans leur projet professionnel.
- Imposer une formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique dès la première année de doctorat.
- Développer des activités propres à l'ED de nature à mettre en valeur son identité et développer le sentiment d'appartenance des doctorants.
- Développer des partenariats socio-professionnels, locaux, régionaux et nationaux, dans le cadre d'une politique permettant d'en évaluer la pertinence et la valeur ajoutée pour la formation doctorale.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉDUCATION, DIDACTIQUE, COGNITION (N° 627)

Établissement

CY Cergy Paris Université

Présentation de la formation

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale (ED) *Éducation, didactique, cognition (EDC, n° 627)*, une des cinq formations doctorales coordonnées par le Collège doctoral et postdoctoral de CYU. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques suivants : Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences de la société ; Sciences et technologies de l'information et de la communication. Ces domaines sont déclinés en huit spécialités (*Sciences de l'information et de la communication ; Géographie physique, humaine, économique et régionale ; Sciences du langage ; Psychologie ; Sciences de l'éducation et de la formation ; Didactique de la littérature ; Didactique professionnelle ; Didactique des disciplines mathématiques, physique, chimie, géographie, sciences de la nature*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED EDC issue de la scission en 2019 de l'ED Droit et sciences humaines (n° 284) de l'université Cergy-Pontoise. La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq unités de recherche (UR) : Laboratoire École, Mutations, Apprentissages (ÉMA) – équipe d'accueil (EA) 4507 ; Laboratoire de didactique André Revuz - Mathématiques, physique, chimie (LDAR) - EA 4434 ; Laboratoire de recherche interdisciplinaire autour d'un intérêt commun pour l'ensemble des implications des technologies de l'information (PARAGRAPHÉ) – EA 349 ; Laboratoire Bien-être, Organisations, Numérique, Habitabilité, Éducation, Universalité, Relations, Savoirs (BONHEURS) - EA 7517 ; Cognitions Humaine et Artificielle (CHArt) – UR 4004 (Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, Université Paris-Est Créteil, École pratique des hautes études), rattachée à l'ED EDC en 2023. Une sixième UR est en cours d'intégration, le Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes) – équipe d'accueil de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI). Cette ED compte, en 2022-2023, 78 doctorants inscrits (53 femmes et 25 hommes), 33 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), dont 20 actifs, et 7 encadrants actifs non HDR.

Analyse globale

L'ED *Éducation, didactique, cognition (EDC)*, couvrant trois domaines scientifiques, montre une cohérence disciplinaire de qualité, orientée principalement en éducation, axe prioritaire de l'établissement. Cette cohérence est soutenue par l'adossement aux cinq UR. L'offre de formation donnée aux doctorants est de qualité et adaptée aux sciences humaines et sociales (SHS), même si la visibilité des formations pourrait être améliorée. Les doctorants bénéficient d'un bon encadrement et d'un accompagnement de qualité, permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche. L'ouverture internationale s'appuie essentiellement sur les UR et sur le Collège doctoral et postdoctoral (CDP) et mériterait d'être davantage développée au sein de l'ED. Cette dernière bénéficie de moyens financiers et en ressources humaines suffisants. Cependant, les partenariats développés durant la période évaluée sont davantage ceux des UR et du CDP. Le devenir professionnel des docteurs est insuffisamment développé. Enfin, l'ED peine à créer une véritable identité afin que les doctorants puissent s'y reconnaître.

La formation doctorale est en adéquation avec le positionnement et la stratégie scientifique multidisciplinaire de l'établissement. Les huit spécialités délivrées par l'ED montrent l'adéquation disciplinaire avec les UR. Les axes et orientations des cinq UR (ÉMA, LDAR, PARAGRAPHÉ, BONHEURS, CHArt) présentes actuellement et de la sixième à venir (Grhapes) sont identifiés et identifiables. Les trois quarts des thèses sont inscrits en sciences de l'éducation, en adéquation avec l'appartenance à la *graduate school* « CY Éducation », dont le directeur de l'ED est membre. L'ED soutient également l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité à travers les thèses effectuées (20 thèses, dont 3 sous financement) et par les formations dispensées. L'ED entretient des liens avec

le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation (MEEF4)* de l'établissement et le master recherche en didactique des sciences et des mathématiques d'Université Paris Cité. Les liens avec les masters sont par ailleurs en élaboration pour avoir de meilleures visibilité et attractivité.

La structuration de l'ED est cohérente avec l'organisation de l'établissement, mais manque d'une véritable identité. L'ED fonctionne tel que ses statuts le stipulent, en conseil se réunissant trois à quatre fois par an, dans lesquels sont traités divers éléments (jury pour les contrats doctoraux, formations proposées, international, journée de rentrée) et permettant la coordination entre les différentes UR. Elle réalise une journée annuelle des membres de l'ED, journée permettant des moments de discussion entre membres statutaires et doctorants. L'ED est fortement adossée au CDP, qui organise les formations transversales et un certain nombre d'événements (par exemple, la journée d'accueil doctorale), selon les statuts de l'établissement et les arrêtés en vigueur. Elle est moins en relation avec les autres ED, sinon au sein du CDP. Ce dernier joue un rôle prépondérant dans l'organisation, l'harmonisation des bonnes pratiques, imposant sa propre identité. Finalement, l'ED se positionne entre le CDP et les UR, au détriment de sa propre identité. D'ailleurs, l'entretien avec les doctorants, trop peu nombreux (5) et non représentatifs des doctorants de l'ED EDC, révèle l'absence de sentiment d'appartenance à l'ED. Cette dernière gagnerait ici à tisser ses propres partenariats, à organiser davantage d'actions propres de nature à développer une identité et un sentiment d'appartenance chez les doctorants. Cela permettrait aussi une meilleure visibilité, propre à développer son attractivité.

La politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat est à parfaire. L'ED n'affiche pas de politique donnant une véritable place à des partenariats propres non académiques, locaux, nationaux ou internationaux. Les partenariats actuels sont ceux des UR ou du CDP. Toutefois, l'ED a intégré une personnalité extérieure dans le conseil (présence d'un seul membre représentant les services d'un établissement territorial). Le nombre de thèses financées par un dispositif de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) est très peu élevé (trois en 2022-2023). Comme cela est fréquent en SHS, l'ED n'exige pas l'obtention d'un financement pour l'inscription en doctorat. Les futurs doctorants, comme précisé par l'ED, sont de façon majoritaire déjà en emploi. Il est tout de même à noter que sur 11 doctorants bénéficiant d'un financement en 2022-2023, 7 bénéficient d'un contrat doctoral, 3 d'une convention CIFRE, 1 financement étranger. Trente-sept doctorants exercent une activité salariée dans le secteur public, quatre en secteur privé. L'ED attribue deux ou trois contrats doctoraux chaque année, non fléchés. Un effort est réalisé de la part de l'ED en faisant participer deux docteurs dans la journée annuelle de l'ED afin de promouvoir le doctorat, bien accueilli par les doctorants en place. Par ailleurs, les doctorants participent de plus en plus en nombre (passant de 5 à 25) aux formations à la préparation à la poursuite de carrière, montrant l'intérêt pour l'après-doctorat.

La formation doctorale propose une offre de formation à et par la recherche de qualité, mais gagnerait à être davantage balisée et évaluée. La direction de l'ED est constituée d'un directeur et de deux directeurs adjoints, dont un est dédié aux formations. L'offre de formation doctorale est construite en cohérence avec le périmètre de l'ED. Ces formations sont issues du CDP (formations obligatoires, transversales). Elles sont aussi proposées par des chercheurs et des UR de l'ED, ou encore par l'ED elle-même (par exemple, méthodologies de recherche, aide à la publication, adaptées aux SHS), dispensées souvent sous forme de séminaires ou d'ateliers, en présentiel, en distanciel, ou en hybride. L'offre de formations disciplinaires proposée par l'ED est peu lisible et visible (absence d'heures allouées à ces différentes formations, catalogue non transmis, etc.). Ces formations, réparties en bloc de compétences, permettent d'accéder, par un système de comptabilisation, à la soutenance (18 crédits pour les doctorants financés, 9 pour les doctorants en emploi). Des enseignants-chercheurs (12) sont impliqués dans les formations du catalogue. Les doctorants sont incités, par ailleurs, par les UR à organiser des journées d'études soutenues par l'ED. Il apparaît dans l'offre de formation, le caractère non obligatoire de la formation à l'éthique. L'ED est encouragée à rendre cette formation obligatoire, comme le stipule la législation. Les doctorants bénéficient d'un dispositif de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche, dans le cadre de leur UR pendant leur thèse (participation à des groupes de recherche, AG, séminaires, etc.) et après leur thèse (membres associés jusqu'à quatre ans après thèse) et de l'ED (co-financement des aides à la traduction d'articles et à la participation à des congrès). La participation à des événements scientifiques (fête de la science, salon des jeux mathématiques, etc.) est valorisée comme formation hors catalogue donnant lieu à l'octroi de crédit. La formation doctorale est évaluée dans le cadre de la journée annuelle des membres de l'ED et avec les représentants des doctorants lors des conseils. Les doctorants rencontrés sont globalement satisfaits des formations, mais n'ont pas le sentiment d'un dialogue direct avec la direction de l'ED. Les représentants souhaiteraient prendre connaissance d'une dernière question posée à l'issue des formations à propos des souhaits des doctorants. L'ED gagnerait à réaliser une évaluation plus qualitative afin de savoir si les formations répondent réellement aux besoins des doctorants.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admissions transparentes variant selon leurs modalités de financement et d'un dispositif d'accueil qui pourrait être au plus proche du doctorant. L'ED n'impose pas l'obtention d'un financement pour réaliser une thèse. En effet, les doctorants issus de l'ED sont un public spécifique, souvent en poste en secteur public ou privé. Les contrats doctoraux ne sont pas adaptés à leur situation ; une décharge d'enseignement (notamment lorsque les doctorants sont à l'Institut national supérieur

du professorat et de l'éducation - INSPE) leur est accordée afin de pouvoir bénéficier de meilleures conditions pour la réalisation de leur thèse. Les modalités de recrutement des doctorants suivent un processus bien défini : concertation doctorant/direction pressentie ; accord de l'UR et de l'ED sous condition de la moyenne de 12/20 au master 2. Les candidatures aux contrats doctoraux sont évaluées par deux rapporteurs en amont d'une audition. Le processus est connu de tous les doctorants. Comme habituellement en SHS, une plus grande proportion de femmes (le double) est inscrite en doctorat. Une journée d'accueil est réalisée par le CDP, non par l'ED. S'emparer des moments de rentrée afin de créer un sentiment d'appartenance pourrait se révéler important pour les doctorants entrant en première année, même s'il existe une journée annuelle des membres de l'ED.

Un dispositif d'information sur la formation doctorale est mis en place afin de permettre sa visibilité, mais il mérite d'être davantage développé concernant l'attractivité. Les informations relatives à l'ED, et notamment sur les contrats doctoraux sont diffusées aux masters adossés aux UR, ainsi qu'à différents groupes de recherche avec lesquels les UR sont en contact. L'ED mesure son attractivité en suivant et analysant le flux de candidatures et d'inscriptions sur l'outil Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM), le portail interne de gestion et de communication des doctorants et des jeunes docteurs. Si le nombre d'inscriptions reste constant depuis 2019-2020 (entre 76 et 80 inscriptions) et satisfaisant, pour 22 enseignants-chercheurs actifs, le nombre de candidatures tend à augmenter pour les contrats doctoraux. En effet, comme le souligne le rapport du CDP et non celui de l'ED, les masters pouvant être adossés aux UR sont immédiatement professionnalisants (exemple de la mention MEEF4). Les primo-entrants ne proviennent donc pas des masters « locaux » mais sont davantage des candidatures extérieures à l'établissement. La visibilité de l'ED, mais aussi son attractivité pourraient être développées par l'intermédiaire du site de l'ED : mise en relief d'un nombre important d'informations à destination des doctorants (chiffres de l'OVE, comptes-rendus des conseils, etc.).

Les doctorants bénéficient d'un bon encadrement et d'un accompagnement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont définies au sein de l'ED, en tenant compte des principes de l'intégrité scientifique et en associant les UR, permettant de soutenir une bonne politique d'encadrement. Le taux de direction ne peut excéder l'équivalent de huit thèses en direction complète. Un enseignant non HDR ne peut pas encadrer plus de deux thèses, en co-direction avec un HDR. Le nombre d'enseignants encadrant plus de quatre thèses augmente au cours de la période évaluée, ce qui est en relation avec l'augmentation du nombre d'inscriptions en doctorat, mais avec un nombre constant et inchangé d'enseignants HDR. Le nombre maximum de doctorants par direction de thèse est de huit, sauf pour deux années, 2019-2021 (neuf). Le nombre d'enseignants HDR est resté constant tout au long de la période d'évaluation (33), alors que 20 à 22 sont actifs, auxquels s'ajoutent 5 à 9 co-encadrants (non HDR). Un nombre important n'encadre pas de thèses (un tiers d'enseignants-chercheurs HDR).

La composition et le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI) sont conformes aux dispositions réglementaires dans les statuts de l'ED, mais pas dans le règlement de l'ED. cette dernière veille rigoureusement à la mise en place des CSI (rappel de la procédure aux doctorants et aux encadrants) et valide la composition des CSI. Si les doctorants font globalement état d'un bon déroulement des CSI, des doutes persistent sur l'impartialité des membres des CSI en raison d'une proximité supposée avec les directeurs de thèse. Si les doctorants sont suivis de façon principale par les UR, l'ED assure un accompagnement à travers les CSI, la présence des représentants des doctorants au conseil et la journée annuelle des membres de l'ED. L'ED soutient les demandes de décharge d'enseignement des doctorants issus de l'INSPE.

La durée moyenne des thèses financées a tendance à augmenter au cours de la période d'évaluation (de 46 à 55 mois), mais ne dépasse pas les 5 ans. Les thèses non financées se réalisent pendant une durée moyenne maximale de 5 ans et demi. Cette durée de thèse maximale aussi bien pour les doctorants financés que pour les non financés respecte de façon satisfaisante le bon déroulement de leurs travaux. Seulement, dix-neuf doctorants sont inscrits en cinquième année et plus, faible effectif au regard de la particularité du public travaillant par ailleurs. Le nombre d'abandons fluctue avec une nette baisse en 2022-2023 (quatre au lieu de sept précédemment) ; l'ED assure leur suivi (appel téléphonique). Le nombre de transferts vers une autre ED est très faible (un sur les années 2019-2020 et 2020-2021). Le nombre de césures accordées est aussi très faible (une en 2022-2023). Aucune validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a été accordée au cours de la période d'évaluation. Les règles et critères de soutenance sont définis au sein de l'ED en relation avec les UR, en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour être autorisé à soutenir, le doctorant doit au minimum avoir cumulé 18 crédits de formation (ou 9 s'il est salarié). Enfin, il est à noter une incitation à publier avant de soutenir sans en faire une obligation, permettant de garantir la qualité du doctorat.

Enfin, les doctorants rencontrés ont connaissance des procédures relatives au traitement des situations de harcèlement, de discrimination, faisant apparaître une excellente diffusion de l'information auprès d'eux.

Si la formation doctorale s'appuie sur les partenariats internationaux relevant des UR ou du CDP, elle ne dispose pas de partenaires propres à l'ED. Ces partenariats restent à développer dans l'objectif de créer une identité. Néanmoins, la formation doctorale compte entre six et huit doctorants internationaux, correspondant aux six à huit thèses en cotutelle, une thèse en langue étrangère, un doctorant ayant bénéficié d'une mobilité dans le cadre d'une alliance européenne. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante : atelier « bienvenue à CY » (discussion avec doctorants et encadrants sur les dispositifs d'accueil et de soutien aux doctorants étrangers) ; une FAQ est en cours d'élaboration. Le CDP met en place un Appel à Mobilité Internationale (AMI) financée par le projet Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI). Si en 2022, l'ED EDC a obtenu des financements pour des doctorants, en 2023 aucune demande n'a été faite. Afin d'engager et de soutenir les doctorants dans des mobilités sortantes, l'ED gagnerait à mobiliser des procédures, telles que Erasmus+. L'ED ne propose pas de formations en langue étrangère, mais les UR organisent des séminaires dans le cadre de l'Alliance EUTOPIA. Seulement 13 doctorants participent à des formations en langue étrangère. L'ED souhaiterait intégrer une formation (lecture d'articles scientifiques en anglais) dans le catalogue, faite actuellement par le master *MEEF, pratiques et ingénierie de la formation, parcours Recherches en éducation, didactique et formation* (REDEF). En 2022-2023, peu de doctorants (cinq) participent à des formations portant sur la communication scientifique orale et écrite en anglais.

Le suivi du devenir des docteurs est insuffisamment développé et ne permet pas de mesurer et d'améliorer la pertinence de la formation doctorale. L'ED essaie de suivre le devenir des docteurs, en maintenant un échange (« une correspondance systématique », citée dans le dossier d'autoévaluation), mais le taux de réponse reste faible (50 %). Si l'ED a accès aux données de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), elle ne s'en empare pas pour autant. Il serait pertinent de croiser, même si les répondants ne sont pas nombreux, les informations issues de l'OVE et de la « correspondance systématique », afin de suivre au mieux les doctorants dans l'évolution de carrière. Notons l'intervention de deux docteurs dans la journée annuelle en vue de partager l'expérience, expérience positive dans l'interaction avec les doctorants. Du fait de son public spécifique, l'attention de l'ED veut se tourner vers l'évolution de carrière.

La formation doctorale bénéficie d'un bon soutien financier et en ressources humaines. Ce point est difficile à évaluer du fait du peu d'informations figurant dans le rapport de l'ED. En lisant, le rapport du CDP, nous comprenons que ce dernier et l'établissement tiennent compte des besoins de la formation doctorale : mise en place de rémunérations en heures complémentaires des CSI, un gestionnaire, des moyens financiers qui ont augmenté sur la dernière année en raison du nombre de soutenances (de 5 000 euros à 11 000 euros), afin de financer les soutenances de thèses, de participer pour 50 % à des congrès ou encore à la publication. Le CDP finance les formations dispensées aux doctorants dans le cadre de leur formation doctorale.

Conclusion

Points forts

- Une bonne cohérence disciplinaire ;
- Un bon adossement aux unités de recherche ;
- Un effort à la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité ;
- Un encadrement et un accompagnement des doctorants rigoureux et attentif.

Points faibles

- Un suivi de la poursuite de carrière des docteurs insuffisamment développé ;
- Une cartographie des formations et une évaluation non abouties ;
- Une insuffisance d'actions propres à l'ED de nature à développer son identité et un sentiment d'appartenance des doctorants ;
- Des partenariats académiques et socio-professionnels, locaux, nationaux et internationaux insuffisamment développés ;
- Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique non obligatoire.

Recommandations

- Assurer le suivi systématique de l'insertion professionnelle des docteurs en exploitant les données collectées par l'établissement afin de permettre d'accompagner au mieux les doctorants dans leur projet professionnel.
- Améliorer la visibilité des formations proposées par l'ED et parfaire son évaluation.
- Développer des actions propres à l'ED afin de permettre le développement de son identité et le sentiment d'appartenance des doctorants.
- Développer des partenariats académiques et socio-économiques locaux, nationaux et internationaux, notamment en s'appuyant sur les services de l'université et sur l'alliance EUTOPIA.
- Imposer une formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique dès la première année de doctorat.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES ET INGÉNIERIE (N° 417)

Établissement

CY Cergy Paris Université

Présentation de la formation

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale (ED) *Sciences et ingénierie (SI, n° 417)*, une des cinq formations doctorales coordonnées par le Collège doctoral et postdoctoral de CYU. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques suivants : Physique ; Sciences de la terre et de l'univers, espace ; Chimie ; Biologie, médecine, santé ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Sciences agronomiques et écologiques. Ces domaines sont déclinés en huit spécialités (*Chimie ; Génie civil ; Génie électrique et électronique ; Mécanique ; Physique ; Sciences de la Terre et de l'univers ; Sciences de la vie et de la santé ; Sciences et technologies de l'information et de la communication*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED SI. La formation doctorale par la recherche est adossée à dix unités de recherche, dont quatre unités mixtes de recherche (UMR) : Équipe de recherche sur les relations matrice extracellulaire-cellules (ERRMECe) – équipe d'accueil (EA) 1391 ; Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE) - UMR 8587 (CYU, université Évry Paris-Saclay) ; Laboratoire Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI) - EA 2528 ; Laboratoire Biomolécules : Conception, Isolement, Synthèse (BioCIS) - UMR 8076 (CYU, université Paris-Saclay) ; Laboratoire de Mécanique et de Matériaux de Génie Civil (L2MGC) - EA 4114 ; Laboratoire Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Énergie (SATIE) - UMR 8029 (CYU, université Paris-Saclay, Cnam, université Gustave Eiffel) ; Laboratoire de Physique des Matériaux et des Surfaces (LPMS) - EA 2527 ; Géosciences et Environnement Cergy (GEC) - EA 4506 ; Laboratoire d'Étude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA) - UMR 8112 ; QUARTZ - EA 7393 (CYU, ENSEA, ISAE-Supméca). Cette ED compte, en 2022-2023, 122 doctorants inscrits (43 femmes et 79 hommes) et 88 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), dont 53 actifs, ainsi que 36 encadrants actifs non HDR.

Analyse globale

Inscrite dans un périmètre résolument pluridisciplinaire, la formation doctorale proposée par l'école doctorale (ED) *Sciences et ingénierie (SI)* bénéficie d'un solide adossement aux unités de recherche (UR). En cohérence avec le positionnement stratégique et l'organisation de l'établissement, cette formation doit renforcer davantage son identité en articulant étroitement les actions du Collège doctoral et postdoctoral (CDP) avec celles de l'ED. L'offre de formation doctorale, axée sur la recherche et sur la professionnalisation académique, est de grande qualité et contribue efficacement à la valorisation des compétences des doctorants. L'ouverture internationale de la formation se traduit notamment par une dynamique positive en matière de cotutelles. Si le CDP propose une offre transversale riche et diversifiée, l'école doctorale doit veiller à maintenir un équilibre en consolidant les formations disciplinaires. Par ailleurs, il est essentiel qu'elle se dote d'outils adaptés pour mieux suivre et accompagner les docteurs dans leur insertion professionnelle après la thèse.

La formation doctorale est en adéquation avec le positionnement et la stratégie scientifique pluridisciplinaire de CY Cergy Paris Université (CYU). Le périmètre scientifique de l'ED SI illustre clairement que la formation doctorale n'est pas structurée autour d'un champ disciplinaire unique. Elle regroupe principalement les disciplines associées à la *graduate school* CY Tech au sein de CYU. Cette approche pluridisciplinaire repose sur les dix unités de recherche, fortement impliquées dans la formation des doctorants par la recherche, et se décline en huit spécialités de doctorat. La richesse thématique de l'ED SI se manifeste par un nombre significatif de thèses portant sur des sujets interdisciplinaires : 41 thèses sur 122, soit 37 %.

La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche qui valorise la contribution des doctorants aux travaux de recherche. La formation des doctorants repose sur leur participation active aux travaux de recherche et à la production scientifique de leurs unités de rattachement, sous la supervision des chercheurs et

enseignants-chercheurs affiliés aux unités relevant du périmètre de l'ED. Les unités de recherche veillent à ce que les doctorants valorisent les résultats de leurs travaux par la publication d'articles dans des revues internationales et par des communications (posters ou présentations orales) lors de congrès internationaux. L'ED soutient la participation des doctorants à ces congrès en allouant un budget spécifique aux unités de recherche, destiné à couvrir une partie des frais d'inscription ou de déplacement. Toutefois, au vu de la diversité thématique et de la taille variable des unités de recherche, on peut s'interroger sur le risque de potentielles inégalités entre doctorants dans la répartition de ces moyens. Le travail de publication est valorisé par l'ED à travers l'attribution de crédits ECTS pour les publications, et il est également soutenu par des formations dédiées à la rédaction d'articles scientifiques, aux présentations orales et à la prise de parole en public. L'offre de formation par la recherche repose sur un réseau dynamique d'unités de recherche, couvrant un éventail diversifié de thématiques. Les modules de formation disciplinaire sont majoritairement proposés par les unités de recherche. Cependant, l'ED rencontre des difficultés à structurer une offre cohérente de formations disciplinaires, en raison de la diversité des thématiques abordées. Cela constitue une limite importante, d'autant plus que les doctorants expriment régulièrement leur souhait d'une offre disciplinaire plus étoffée. En revanche, les formations transversales sont mutualisées au sein du CDP. Elles s'articulent autour de quatre domaines obligatoires — langues, accompagnement du projet professionnel, éthique et société, et développement durable — ainsi que de trois domaines facultatifs : méthodologie de la thèse, poursuite de carrière, et culture ou approfondissement scientifique. On peut néanmoins regretter l'absence d'informations détaillées sur l'offre de formation disciplinaire, ce qui limite la visibilité sur cette composante essentielle de la formation doctorale.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement de qualité tout au long de leur thèse.

L'ED impose une limite à 300 % pour le taux d'encadrement des enseignants-chercheurs ou chercheurs HDR. Ce taux est globalement bien respecté, car le nombre moyen de doctorants par HDR est inférieur à 2,5. Notons cependant que 11 HDR, soit environ 20 % des actifs, encadrent au moins 4 thèses et que le taux maximum est de 10 thèses pour un seul encadrant, ce qui est à surveiller. La participation des enseignants-chercheurs ou chercheurs non HDR est autorisée par l'ED afin de favoriser la préparation d'une HDR. Cette autorisation doit être validée par le directeur de thèse, le directeur d'unité, le directeur d'école doctorale puis agréée par le Conseil d'établissement. Aucune information n'est donnée concernant un éventuel taux limite pour les encadrants non HDR. Le suivi des doctorants par des comités de suivi individuel (CSI) est conforme aux exigences du cadre national. L'avis des CSI, qui doivent se réunir chaque année avant le 3 juillet, est un prérequis pour toute réinscription en année N+1. Une exception existe pour les doctorants en troisième année pour lesquels une tolérance jusqu'à la fin de l'année civile est donnée pour la soutenance de thèse sans avis du CSI. L'organisation des CSI, qui doivent inclure un expert extérieur ainsi qu'un représentant de l'ED chargé de vérifier leur conformité, est confiée aux unités de recherche. L'ED met à la disposition des doctorants tous les documents et consignes nécessaires pour assurer le bon déroulement des CSI. L'ED accorde des crédits de formation aux doctorants, ce qui semble difficilement justifiable, car les CSI, bien qu'assurant le suivi du bon déroulement de la thèse, ne constituent pas une véritable formation à proprement parler. En revanche, l'accompagnement et le suivi des HDR ne semblent pas relever des prérogatives de l'ED.

La formation doctorale est ouverte à l'international en se reposant essentiellement sur des partenariats entre les unités de recherche et les établissements étrangers. L'ED SI affiche un bon taux de thèses réalisées en cotutelle, estimé à environ 35,5 %, ainsi qu'un taux élevé de doctorants internationaux, atteignant 40 %. La rédaction du mémoire de thèse en anglais est autorisée, et entre 20 % et 25 % des doctorants optent pour cette possibilité. Une partie de l'offre de formation est également proposée en anglais, avec 12 modules sur 46 dans le catalogue global de formation proposé par le CDP. Ce taux de 26 % semble néanmoins modeste au regard du nombre significatif de cotutelles et de doctorants internationaux. Par ailleurs, l'ED SI offre quatre bourses annuelles pour la mobilité sortante de courte durée, d'un montant de 500 €. Cette offre est complétée par les bourses de mobilité du CDP, plus importantes, s'élevant à 2 100 € pour les mobilités en Europe et à 2 700 € pour celles hors Europe, financées dans le cadre du projet Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI).

La formation doctorale sensibilise les doctorants à l'importance de maintenir un portfolio de compétences, qui est suivi par le Collège doctoral et postdoctoral via la plateforme ADUM. L'ensemble des doctorants de l'ED SI dispose d'un portfolio sur ADUM, qui regroupe, à la demande de CYU, des informations réparties dans les sections suivantes : compétences génériques partagées par tous les docteurs, compétences disciplinaires liées au domaine de recherche, compétences disciplinaires spécifiques au sous-domaine et à la spécialité, ainsi que les compétences personnelles du doctorant. Un bilan des formations suivies et des crédits acquis par chaque doctorant est également disponible sur la plateforme ADUM. Le nombre de doctorants participant aux formations à la préparation de poursuite de carrière est en forte augmentation, ce qui témoigne d'une sensibilisation accrue des doctorants. À ce jour, l'ED SI n'a pas encore identifié les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspondant aux formations doctorales proposées, mais une réflexion est en cours, qui devrait à terme faciliter la valorisation des compétences acquises par les doctorants tout au long de leur thèse.

Les procédures de recrutement sont clairement définies pour les contrats doctoraux alloués par le CDP, mais restent à préciser pour tout autre type de contrat doctoral. Les règles et le déroulement du concours pour les contrats doctoraux sont détaillés dans le règlement des études doctorales de l'ED SI. Elles reposent sur un processus itératif, débutant par la validation du sujet de thèse par l'ED. Une fois les sujets validés, ils sont publiés, et une présélection ainsi qu'un classement des candidats et de leur sujet sont réalisés par le directeur de thèse pressenti. Le conseil de l'ED procède ensuite à un classement sur dossier des candidats afin d'établir une liste principale des candidatures retenues ainsi qu'une liste complémentaire. Il convient de noter que l'ED intervient uniquement au début (validation des sujets) et à la fin (sélection des candidats retenus). L'essentiel de la procédure de recrutement est donc sous la responsabilité des directeurs de thèse et des unités de recherche, ce qui est vraisemblablement l'effet de la diversification thématique importante de l'ED. Il semble néanmoins que le nombre de contrats d'établissement alloués à l'ED SI ne soit pas prédéfini, ce qui s'explique probablement par l'évolution des orientations scientifiques de l'établissement, qui peuvent varier d'une année à l'autre. Il est regrettable que les informations concernant la procédure de recrutement pour les contrats doctoraux hors établissement ne soient pas clairement définies.

L'attractivité de la formation doctorale ne présente pas une évolution clairement définie. Le nombre de primo-inscrits pendant la période d'observation varie peu et reste approximativement aligné avec celui des soutenances de thèse. L'effectif de l'ED SI s'est stabilisé autour de 122 doctorants. Cependant, une tendance défavorable est à noter concernant le ratio hommes/femmes, qui est passé de 42 % de femmes en 2018-2019 à 35 % en 2022-2023. Pour renforcer son attractivité, l'ED SI s'appuie sur ses enseignants, qui interviennent dans les formations de master, ainsi que sur la diffusion des offres de thèse sur les plateformes EURAXESS et ABG (Association Bernard Gregory). Il semble toutefois que la majorité des initiatives visant à améliorer l'attractivité du doctorat soient menées par les unités de recherche. On observe également une faible attractivité de l'ED SI auprès des étudiants des masters de CYU. Cela pourrait s'expliquer par la concurrence des unités de recherche situées en Île-de-France, mais aussi par l'orientation majoritairement professionnelle des masters de CYU.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs ne permet pas d'en faire une analyse détaillée. Bien que le taux d'insertion professionnelle revendiqué par l'ED (90 % un an après la thèse) soit important, les données qu'elle fournit restent très incomplètes. On regrette que les modalités de suivi et les principaux acteurs impliqués — il semblerait que ce suivi soit réalisé par l'OVE — ne soient pas exposés de manière plus explicite. Il apparaît néanmoins que la majorité des docteurs (60 %) sont employés dans le secteur privé, ce qui constitue un bon résultat, mais on ignore à quelle échéance ce chiffre est atteint. Les informations relatives à l'insertion professionnelle sont présentées chaque année aux doctorants lors de la journée d'accueil, ainsi qu'aux directeurs des unités de recherche, aux membres du conseil de l'ED et à ceux du conseil de l'établissement.

L'établissement soutient l'ED SI en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens. La dotation globale allouée par le CDP à l'ED SI s'élève à environ 11 000 €. Près de 90 % de cette somme est destinée aux unités de recherche, qui l'attribuent ensuite au soutien de la formation doctorale sous le contrôle de l'ED. Le rapport d'autoévaluation de l'ED SI ne mentionne pas les ressources humaines mises à disposition par l'établissement pour l'ED, mais le rapport du CDP suggère qu'une gestionnaire serait affectée à l'ED SI.

Le mécanisme d'évaluation interne repose essentiellement sur l'évaluation des formations sur ADUM. En ce qui concerne l'offre de formation sur catalogue (ADUM), proposée essentiellement par le CDP, environ 250 réponses sont recueillies chaque année. Cela correspond en moyenne à deux formations évaluées par doctorant. Cependant, le pourcentage de réponses par rapport à l'ensemble des formations suivies reste inconnu. Cette évaluation permet au CDP d'adapter l'offre de formation aux besoins et attentes des doctorants. En revanche, aucune évaluation ne semble être mise en place pour l'offre de formation disciplinaire.

L'ED SI estime que son fonctionnement est globalement satisfaisant et souhaite poursuivre dans cette direction. Toutefois, il est envisagé de renforcer la lisibilité de l'offre de formation en introduisant des spécialités de doctorat valorisant la pluridisciplinarité.

Conclusion

Points forts

- Un portfolio de compétences développé par tous les doctorants sur ADUM ;
- Une formation doctorale transversale en cohérence avec la stratégie de professionnalisation de CYU ;

- Un nombre important de cotutelles témoignant de l'attractivité de l'ED à l'international ;
- Un suivi de thèse bien structuré et fondé sur des consignes et documents fournis par l'ED.

Points faibles

- Un manque de pilotage de la formation disciplinaire ;
- De nombreuses prérogatives de l'ED déléguées aux unités de recherche et qui échappent ainsi potentiellement à son contrôle ;
- Une poursuite de carrière des docteurs extrêmement peu suivie ;
- Des formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique non obligatoires.

Recommandations

- Construire une offre de formation disciplinaire dans le périmètre de l'ED qui s'adresse au plus grand nombre de doctorants.
- Assurer le pilotage budgétaire et pédagogique de la formation doctorale afin de proposer des activités communes au bénéfice des doctorants dans le périmètre de l'ED.
- Instaurer une procédure de suivi de la poursuite de carrière claire et structurée qui permet de mieux accompagner les doctorants dans leur projet professionnel.
- Rendre les formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique obligatoire.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉCONOMIE, MANAGEMENT, MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (N° 405)

Établissement

CY Cergy Paris Université

Présentation de la formation

CY Cergy Paris Université (CYU) est accréditée pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale (ED) *Économie, management, mathématiques, physique et sciences informatiques (EM2PSI, n° 405)*, une des cinq formations doctorales coordonnées par le Collège doctoral et postdoctoral de CYU. Son périmètre couvre principalement les domaines scientifiques suivants : Mathématiques et leurs interactions ; Physique ; Sciences de la société ; Sciences et technologies de l'information et de la communication. Ces domaines sont déclinés en cinq spécialités (*Sciences économiques ; Sciences de gestion ; Mathématiques ; Physique ; Sciences et technologies de l'information et de la communication*) correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED. La formation doctorale par la recherche est adossée à cinq unités de recherche, dont quatre unités mixtes de recherche (UMR) : Analyse, géométrie et modélisation (AGM) – UMR 8088, pour les mathématiques ; Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM) - UMR 8089, pour la physique ; Équipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS) – UMR 8051, pour les sciences informatiques ; Théorie Économique, Modélisation et Applications (THEMA) - UMR 8184 et Centre de recherche de l'ESSEC (ESSEC Recherche) pour l'économie et la gestion. Cette ED compte, en 2022-2023, 169 doctorants (112 femmes et 57 hommes) dont la moitié environ s'inscrivent en sciences de sociétés, et l'autre moitié en grande partie en informatique ; la physique et les mathématiques représentent chacune environ 10 % des effectifs. L'ED compte par ailleurs 168 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), dont 78 actifs, et 34 encadrants actifs non HDR.

Analyse globale

L'école doctorale jouit d'une excellente cohérence entre ses spécialités et les unités de recherche rattachées. Avec le laboratoire d'excellence Modèles Mathématiques et Économiques de la Dynamique, de l'Incertitude et des Interactions (Labex MME-DII), l'alliance européenne EUTOPIA, mais aussi avec son partenariat avec l'ESSEC, elle profite d'un environnement très favorable à la formation doctorale offrant des opportunités de financement, d'échange et d'internationalisation. Cette internationalisation se manifeste également par une bonne dynamique des cotutelles. Si le Collège doctoral et postdoctoral offre une formation transverse riche, l'école doit cependant veiller à sa formation disciplinaire. Elle doit aussi se doter d'outils permettant de mieux connaître et préparer le devenir des docteurs après la thèse.

La formation doctorale mise en œuvre dans le périmètre de l'école doctorale EM2PSI est cohérente avec la politique de l'établissement et profite d'un environnement scientifique fertile. Les spécialités de l'école sont en parfaite cohérence avec ses unités de rattachement : quatre unités mixtes de recherche ainsi que l'ESSEC qui offre ainsi sa renommée internationale à la formation doctorale. À cela s'ajoutent des projets d'envergure qui sont l'expression de la politique de l'établissement. Le Labex MME-DII, l'I-SITE ou encore, concernant la priorité affichée par l'établissement de l'internationalisation, le réseau européen EUTOPIA, sont autant d'opportunités de soutenir la formation doctorale mais aussi de pratiquer l'interdisciplinarité et de favoriser des rapprochements entre acteurs de la formation. Une très bonne articulation entre les formations du cycle 2 et de la formation doctorale est particulièrement réalisée au sein de l'ESSEC, et il faudra veiller à cette articulation dans les autres spécialités. La mise en place de la *graduate school* CY-Tech, avec son pôle modélisation, est encore balbutiante, et l'école doctorale doit s'y positionner afin de profiter des possibilités offertes par cette école tout en garantissant un accès équitable à toutes les spécialités.

La formation par la recherche est une réalité avec une offre transversale complète, mais l'implication des enseignants-chercheurs et chercheurs doit se renforcer. En face des 169 doctorants, l'école doctorale dispose de 168 HDR auxquels s'ajoutent 34 encadrants non HDR, ce dernier nombre étant en très forte augmentation sur la période de référence de l'évaluation (+100 %). Cela représente un potentiel confortable d'encadrement. Cependant, force est de constater que sur ces 168 HDR seuls 78 étaient actifs en 2022-2023. La contribution des doctorants aux travaux de recherche des unités est une réalité, et des formations ou événements pour améliorer les compétences orales et de présentation des doctorants sont par ailleurs proposés. La formation transversale est complète avec environ 45 formations proposées dans différents domaines déclinés aussi selon les compétences du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Une grande partie de ces formations sont proposées sous forme hybride, ce qui est à saluer. Notons cependant que seuls 25 doctorants sur 169 ont suivi une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique en 2022-2023. De fait, ces formations ne sont pas rendues obligatoires en contradiction avec l'arrêté régissant la formation doctorale. La formation disciplinaire, en particulier une offre spécifique à l'école doctorale, est très peu développée dans le dossier et souffre d'une faible visibilité par l'école doctorale. Celle-ci doit mieux cartographier les besoins d'une offre de formation disciplinaire dans toutes les spécialités de son périmètre et rester garante de sa qualité en mettant en œuvre son évaluation.

La formation doctorale offre une finalité professionnelle évidente mais nécessite une harmonisation des pratiques de préparation de l'après-thèse. Les champs disciplinaires de la formation doctorale rencontrent très naturellement des bassins d'emploi diversifiés dans les secteurs privé et public. Même si on peut s'attendre à un taux plus élevé de financements CIFRE par exemple, l'école doctorale affiche une dynamique positive de ce type de financement avec une augmentation de 50 % sur le contrat. En dehors des formations à finalité professionnelle, plusieurs actions de professionnalisation sont proposées à l'échelle de l'établissement, telles les TechDays ou les Doctoriales qui permettent de rencontrer les entreprises du tissu local et de renforcer les liens avec les unités et de prospecter en vue de financements de thèse. Il est à noter que le nombre de doctorants suivant des formations à la préparation de poursuite de carrière est passé de 0 à 24 sur la durée du contrat. En revanche, même si le projet professionnel du doctorant est interrogé à plusieurs moments de la thèse (avec la possibilité de rencontrer un spécialiste pour discuter de l'avenir professionnel), au niveau de l'école doctorale il existe des déséquilibres concernant la préparation de l'après-thèse dont la mise en œuvre est effective au niveau des spécialités économiques (par exemple des activités de type « job-market »), mais en retrait dans les domaines des sciences et technologies, en particulier dans les filières plus théoriques. Il faut améliorer la communication à ce sujet. Les missions complémentaires, qui sont un levier de professionnalisation, sont délaissées par l'école doctorale. En dehors des missions d'enseignement, très peu de missions sont réalisées. Ramenées aux effectifs de doctorants, les missions d'enseignement sont en pertes de vitesse. Une formation pédagogique à la mission d'enseignement est obligatoire pour les doctorants de l'ESSEC mais pas pour les autres, ce qui interroge.

Les conditions d'admission et d'accueil communes des doctorants sont de qualité, mais l'école doctorale EM2PSI devra s'assurer de la qualité de la sélection du concours. Le cadre formel du recrutement des doctorants est inscrit dans le règlement intérieur de l'école. Concernant les résultats académiques pour accéder à la formation doctorale, une note seuil est fixée à 12/20 (ou équivalent). Les contrats doctoraux établissement sont mis à disposition des unités de recherches sous forme de contrats fléchés. En l'absence d'organisation d'un vrai concours sur ces contrats, l'école doctorale doit s'assurer de la qualité de la sélection des candidats en demandant un bilan de la procédure de recrutement permettant d'analyser non seulement le nombre de candidats, le nombre d'auditionnés et leur niveau académique, mais aussi l'évolution et les caractéristiques des candidatures afin de mesurer son attractivité et sa pertinence. Par ailleurs, elle doit améliorer la visibilité et la communication concernant les offres de financements.

La formation doctorale profite d'une bonne dynamique internationale. Ceci est plus particulièrement témoigné par le nombre de cotutelles qui, au cours de la période évaluée, a plus que doublé passant ainsi de 10 à 21. Le recrutement d'une agente en charge des cotutelles au niveau du Collège doctoral et postdoctoral permet certainement de maintenir cette dynamique. L'école doctorale EM2PSI tire également profit de l'alliance européenne EUTOPIA qui a permis d'obtenir deux contrats doctoraux en 2023. Concernant la mobilité sortante, le Collège doctoral et postdoctoral propose un appel d'offre dont l'école profite régulièrement avec en particulier deux mobilités obtenues en 2023. Pour faciliter l'accueil des doctorants étrangers, dont le taux est en légère hausse sur la durée de contrat avec un peu plus de 28 % en 2022-2023, les unités de recherche proposent des réunions d'information et des brochures d'accueil. Le centre de service Access Paris Nord propose également un catalogue d'aides pour l'accueil de ces doctorants telles que l'aide dans les démarches administratives, la recherche de logement, mais aussi pour l'apprentissage du français.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement maîtrisé et d'un accompagnement soucieux du bon déroulement de leurs travaux de recherche. Si le taux maximal d'encadrement est fixé à 500 % par le règlement intérieur, la très grande majorité des directeurs se limitent à au plus trois doctorants (seuls six encadrants dépassent ce seuil). La formation doctorale est vigilante au sujet de l'équilibrage des directions pour éviter le dépassement de cinq doctorants. Il y a un effort d'intégrer les jeunes encadrants. Le financement est obligatoire, mais pas forcément

dédié à la préparation du doctorat. L'école n'a fixé aucun montant seuil qui reste à l'appréciation de l'école. Une règle plus explicite pourra fixer le cadre. Dans le cas des thèses avec un financement non dédié, l'école doctorale veille à un temps suffisant à l'élaboration de la thèse. La fréquence et la composition statutaire du comité de suivi individuel (CSI) sont conformes à l'arrêté et reprises dans le règlement intérieur de l'école doctorale EM2PSI. Il est à noter que le Collège doctoral et postdoctoral valorise l'implication et le travail des collègues dans le cadre des comités de suivi. Il est également à souligner qu'un questionnaire d'auto-positionnement doit être rempli en amont du CSI par chaque doctorant permettant de mesurer d'éventuelles difficultés ressenties par le doctorant. Par ailleurs l'école propose un guide du CSI et une foire aux questions (FAQ). À côté de cela, l'école a mis en place un système d'alerte avec les unités et la médecine du travail de CYU pour gérer les doctorants en souffrance psychologique (une dizaine de cas identifiés depuis la crise du COVID-19). Notons que les durées de thèse sont plutôt élevées pour les thèses financées (45 mois). L'école est invitée à une analyse plus précise de ces durées en fonction des spécialités. Les abandons sont fluctuants, de l'ordre de cinq par an en moyenne, ce qui est raisonnable pour une école de ce périmètre.

L'école doctorale EM2PSI doit se réaffirmer dans un partenariat dans lequel elle tient plus un rôle d'exécutant.

Le contrôle de qualité du suivi des doctorants est sous la responsabilité de l'école doctorale. Or, on constate que la formation délègue plusieurs de ses prérogatives aux partenaires : la sélection des bénéficiaires des contrats doctoraux, le budget, l'organisation des comités de suivi. Une position centrale réaffirmée permettra d'afficher une vraie politique de convergence de l'accompagnement des doctorants entre des spécialités très hétérogènes, et de garantir une vraie animation de la formation. En déléguant son budget aux unités de recherche, l'école se prive d'un levier d'action pour créer par exemple des animations communes entre les spécialités. En redevenant maître de son budget, l'école doctorale pourrait mener une réelle politique de formation doctorale et proposer des animations rassemblant tous les doctorants.

Si les spécialités de la formation offrent une employabilité naturelle, la formation manque de visibilité en ce qui concerne le devenir des doctorants.

L'école sensibilise les doctorants aux différentes possibilités d'emploi après thèse en insistant sur la nécessaire ouverture vers des carrières non académiques. Cependant, elle ne dispose pas de données fiables concernant l'insertion. Si des enquêtes d'insertion sont organisées par CYU, les taux de réponse sont trop faibles pour en tirer des informations fiables. Les spécialités de l'école doctorale EM2PSI offrent naturellement de bons taux d'insertion, mais l'école doit s'impliquer dans l'accompagnement des enquêtes en général afin d'en améliorer les taux de réponse (sensibiliser les doctorants et directeurs à l'importance de ces enquêtes) et rentrer dans une démarche d'analyse des résultats afférents. De cette manière, l'école pourra s'engager dans une communication plus étayée et basée sur des données chiffrées issues d'enquêtes fiables auprès de ses doctorants et des candidats au doctorat.

La formation transversale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue alors que l'école se repose sur des évaluations plus informelles.

Les cours de la formation transversale sont évalués par le Collège doctoral et postdoctoral afin d'en améliorer les contenus. Ces évaluations sont également partagées au sein de l'école doctorale. En revanche, aucune évaluation formelle n'est faite pour la formation disciplinaire qui échappe complètement à l'école. Cette dernière doit s'engager dans une vraie démarche construite de l'évaluation de ses formations, par exemple enquêter sur des besoins en matière de formation disciplinaire, sur le fonctionnement des CSI, sur les animations possibles, sur les informations nécessaires

Conclusion

Points forts

- Une excellente cohérence entre les spécialités et les unités de recherche de rattachement ;
- Une formation qui s'inscrit dans de grands projets offrant de bonnes opportunités de financement, d'échange et d'internationalisation : Labex MME-DII, alliance européenne EUTOPIA ;
- Un partenariat fertile avec l'ESSEC ;
- Un accompagnement soucieux des doctorants ;
- Une formation transversale bien structurée et déclinée en compétences scientifiques ;
- Une bonne dynamique internationale témoignée par un nombre croissant de cotutelles.

Points faibles

- Une absence de suivi et d'analyse de l'insertion des docteurs ;
- Une préparation hétérogène à l'insertion professionnelle non académique ;
- Un manque de visibilité des formations disciplinaires, en particulier hors ESSEC ;
- Un pilotage de la formation délégué aux unités de recherche et partenaires qui échappe ainsi au contrôle de l'école doctorale ;
- Une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique non obligatoire.

Recommandations

- Mettre en place un suivi des doctorants et exploiter les données sur la poursuite de carrière, à communiquer auprès des doctorants, futurs et actuels.
- Harmoniser les pratiques de préparation et de communications concernant l'après-thèse, en particulier non académique, auprès des doctorants.
- Cartographier les besoins d'une offre de formation disciplinaire dans toutes les spécialités de son périmètre et rester garante de sa qualité en mettant en œuvre son évaluation.
- Renforcer le rôle de l'école doctorale dans le pilotage et le contrôle de la formation : s'assurer de la qualité de la sélection des candidats aux contrats doctoraux, proposer des animations communes aux spécialités et d'autres actions permettant de rassembler les doctorants.
- Rendre obligatoire la formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique.

Observations de l'établissement



Direction Générale de la Recherche

Affaire suivie par : Hendrik EIJBERG
Collège Doctoral et Postdoctoral

Direction de la Recherche
Site des Chênes, Jardin Tropical

33 boulevard du Port 95011 Cergy-
Pontoise cedex

Cergy-Pontoise, le 26 Mars 2025

A l'attention de :

Madame Lynne FRANJIE,
Directrice – Département d'évaluation des
formations – Hcéres

Monsieur Pierre-Yves GILLES,
Conseiller scientifique - Hcéres

Objet : Observations sur l'évaluation 3^e cycle de CYU

Madame la Directrice, monsieur le Conseiller scientifique,

La direction de CY Cergy Paris Université, ainsi que ses services, remercient le Hcéres pour une évaluation sincère et juste de son dispositif doctoral. Comme l'autoévaluation du Collège Doctoral et Postdoctoral – dont la qualité a été notée – l'a bien indiqué, CYU a investi des ressources significatives depuis quelques années dans le Collège Doctoral ainsi que dans les différents dispositifs qui accompagnent notre politique doctorale : financements doctoraux sur crédits Etat et PIA, mobilités financées par SFRI, investissement dans les cotutelles EUTOPIA...

Nous nous félicitons des éléments positifs relevés par le comité d'évaluation : notre structuration scientifiquement cohérente et lisible, les efforts consentis pour accompagner l'administration doctorale, la qualité de nos formations doctorales mutualisées, l'ouverture internationale. Chacun de ces items est le fruit de ressources humaines et financières engagées avec sagacité.

Les points faibles constatés sont, à une exception majeure près, des éléments identifiés comme des faiblesses dans notre autoévaluation du 3^e cycle. Le premier est le manque d'utilisation des données de poursuite de carrière de nos docteurs. Cette critique est commune à la grande majorité des écoles doctorales françaises, elle découle d'une difficulté connue pour l'exploitation des données : en l'absence de données sur les emplois liées aux données de thèse (notamment l'emploi occupé pendant la thèse), les chiffres sont difficilement exploitables. Par exemple, un enseignant du secondaire qui finit sa thèse et qui reste enseignant peut-il être considéré comme ayant été « inséré » lorsqu'il indique travailler, 3 ans après la thèse, comme enseignant ? Mes services ont, depuis votre visite, pris l'attache de l'Observatoire de la Vie Etudiante afin d'œuvrer à dégager des données plus utiles pour le Collège Doctoral. Sur la question de la formation à l'encadrement doctoral, cette formation sera relancée par le Collège Doctoral prochainement – ceci se faisant dans le cadre d'une réflexion plus large sur la formation continue des enseignants-chercheurs (label HRS4R).

Notre attention a été attirée sur le problème du suivi des formations, règlementairement obligatoires, sur l'éthique et l'intégrité. Il s'agit un problème que nous n'avons pas identifié car notre discours sur l'obligation de suivre les deux formations est rappelé lors de la journée d'accueil des doctorants. Nous avons identifié des

problèmes de communication – l’obligation n’était pas explicitée dans toutes nos communications. De plus, nous nous sommes livrés à un bilan quantitatif des formations E&IS à l’échelle du Collège :

- Sur la promotion 2020-2021, 146 doctorants ont débuté leur thèse. 74 d’entre eux ont soutenu : seuls 25 (34 %) ont validé la formation à l’éthique et 5 (7 %) celle à l’intégrité. 54 sont encore en thèse : 14 (26 %) ont validé la formation éthique, 2 (4%) la formation à l’intégrité. Les 18 doctorants restants ont abandonné.
- Sur la promo 2022-2023, qui s’apprête à soutenir, 125 doctorants ont débuté leur thèse : 2 soutenances ont déjà eu lieu, aucune des deux formations obligatoires n’a été validée. 118 thèses sont toujours en cours : 15 (13 %) ont validé la formation éthique, 20 doctorants ont validé la formation intégrité (17 %). Les 5 doctorants restants sont en abandon.

Un léger mieux est à noter mais les résultats restent abyssaux et contraires à la loi. Nous travaillons à divers scénarios, qui seront détaillés dans notre réponse aux recommandations, pour résoudre cette difficulté : modification de nos documents de CSI afin de contrôler les formations obligatoires, campagnes d’informations dès cette année, avertissement aux directeurs, changements des modalités de décompte et de suivi des formations. Nous remercions le comité Hcéres de nous avoir alertés sur ce manquement. Le Collège Doctoral et Postdoctoral rappelle qu’il a toujours été son intention que les formations à l’éthique et l’intégrité soient obligatoires mais reconnaît que le suivi quantitatif n’a pas été réalisé et que la situation actuelle est loin des attentes.

Au regard de l’hétérogénéité dans l’offre de formation disciplinaire, ce problème avait également été identifié mais nous attendions l’évaluation Hcéres pour nous en saisir – il s’agit d’un sujet délicat : certaines activités d’enseignement sont reconduites « automatiquement » et leur fin peut mettre en difficulté certains universitaires. Toutefois, les directions des écoles doctorales ont demandé au Collège de proposer une procédure d’identification des formations, ainsi que d’esquisser un processus, pour les Conseils d’ED, afin de valider annuellement les formations de l’année suivante.

Les éléments précédents concernent les remarques faites sur l’ensemble du 3^e cycle, nous détaillons dans les segments suivants les observations *spécifiques* à chaque école doctorale.

Ecole Doctorale N° 284 – Droit et Science Politique

À son tour, la direction de l’ED DSP tient à remercier le comité Hcéres dont l’évaluation lui sera très précieuse pour poursuivre et enrichir son activité et partant, pour soutenir et accompagner ses doctorants dans la réalisation de leurs projets professionnels.

La direction de l’école doctorale se félicite de cette première évaluation de la « jeune » ED DSP créée en 2019, évaluation dont plusieurs points témoignent de l’investissement et des efforts conjoints des codirectrices de l’ED DSP, des membres de son Conseil ainsi que des enseignants-chercheurs appartenant à l’une ou l’autre des trois unités de recherche qui lui sont rattachées.

La direction de l’école doctorale partage les analyses et recommandations du comité.

En complément de ce qui a été expliqué par le collège doctoral et post-doctoral à propos du suivi des carrières des docteurs, il est vrai qu’il faudrait que ce suivi soit formalisé davantage. Comme cela a été expliqué le jour de notre entretien, l’ED étant assez familiale pour l’heure, nous savons ce que nos docteurs deviennent mais ces informations ne sont pas, en effet, rassemblées et analysées. Surtout, elles ne permettent pas de créer des solidarités entre doctorants – au-delà des affinités personnelles des uns et des autres. L’ED DSP mettra en place des actions en concertation avec les membres du Conseil de l’ED DSP et les doctorants mais dans l’immédiat, l’ED DSP a pour projet de mettre en place un réseau d’alumni à travers la création d’une page LinkedIn de l’ED.

Cette page, qui pourra être accessible à partir du site de l'ED DSP, permettrait en outre de remédier à un autre point d'attention souligné par le Hcéres, qui est la formation d'un sentiment d'appartenance des doctorants et docteurs à travers le développement d'activités propres à l'ED. Sur ce point, la direction de l'ED DSP envisage de mettre en place, sur le modèle ce que ce qui se fait dans d'autres ED de l'établissement, une journée de l'ED DSP au cours de laquelle les projets de recherche des doctorants pourraient être présentés. On pourrait aussi imaginer que cette journée soit l'occasion d'entendre un ancien docteur raconter « le moment-clé » de sa thèse et en particulier le moment où il a trouvé son plan de thèse ou encore l'ouvrage, la théorie, l'auteur ou le ou la collègue qui l'a marqué le plus pendant son travail de thèse. Cette narration pourrait en effet être particulièrement utile et intéressante pour les doctorants. A plus long terme, il serait également possible d'organiser des doctorales avec d'autres ED de droit et de science politique du territoire ou même avec d'autres ED droit et science politique d'autres pays francophones. L'organisation de journées doctorales et/ou d'ateliers de recherches thématiques transversales prolongée(s) par une diffusion de leurs résultats – sur un site bilingue – est aussi l'une des pistes qui est d'ores et déjà envisagée.

Concernant la formation à l'éthique et à l'intégrité de la recherche, il s'agit d'une question qui est bien évidemment évoquée de manière transversale dans les différentes formations disciplinaires de l'ED, sans compter que certains masters en droit comportent un module de formation à la recherche intégrant ces éléments. Cela dit, il est vrai qu'il conviendrait de consacrer une ou des formations bien identifiées sur l'éthique et l'intégrité de la recherche. L'ED pourrait très bien l'intégrer dans le bloc 3 de la formation disciplinaire de l'ED (« culture et approfondissements scientifiques ») ou dans le bloc 1 (« Ecrire une thèse en droit et en science sociale ») et la rendre obligatoire.

Enfin, il est vrai que l'ED DSP n'a pas encore de partenariat formalisé avec des partenaires socio-professionnels en dépit de l'existence de thèses en CIFRE et d'une thèse COFRA au sein de l'ED. Dans cette perspective, il serait sans doute plus facile de tenter de nouer des liens avec les partenaires représentés au conseil de l'ED (Barreau de Pontoise et TA de Cergy-Pontoise) et plus globalement avec des acteurs publics locaux comme l'agglomération de Cergy ou encore les départements voisins (Val d'Oise et Yvelines), du moins dans un premier temps.

Ecole Doctorale N° 405 – Economie, Management, Mathématiques, Physiques, Science Informatique

La direction de l'école doctorale, ainsi que la direction de l'établissement, se félicitent d'une évaluation de l'ED EM2PSI – dont plusieurs points forts correspondent à des points faibles de l'évaluation de 2019 – témoignant de travaux poussés par l'ED : le développement de la mobilité internationale, le partenariat « fertile » avec l'ESSEC, un travail fait auprès des laboratoires pour multiplier les sources de financement doctoral.

Sur la question de la préparation hétérogène à la poursuite de carrière, la situation actuelle résulte d'une volonté du Conseil de l'ED : compte tenu de la grande variabilité des perspectives de carrière après les thèses dans des domaines vastement différents comme les mathématiques, l'économie, l'informatique, la physique... il a été décidé d'encourager les laboratoires à gérer directement ces questions, notamment lorsque les dispositifs « laboratoire » s'appuient sur des dispositifs « établissement » (ESSEC en interne, ETIS pour l'ENSEA, ...). Par ailleurs, à propos de la question liée aux « pratiques de préparation et de communications concernant l'après-thèse », l'offre de formation du Collège Doctoral doit pouvoir se développer sur ce point. Appuyer les formations sur les besoins avancés par les unités de recherche est une question notée par l'ensemble des écoles doctorales. Un processus clair est attendu du Collège Doctoral, comme expliqué plus haut. L'évaluation Hcéres a toutefois permis de constater que certaines formations disciplinaires étaient défaillantes et que leur reconduction automatique n'était ni soutenable, ni pertinente.

Le renforcement du rôle de l'école doctorale a été pointé par le comité et cela témoigne d'une montée en puissance de l'ED qui n'est pas encore complète : la totalité du budget de l'ED est dispatchée entre les unités

de recherche qui utilisent efficacement cet argent pour accompagner les doctorants. La direction de l'ED a demandé au Collège de s'enquérir de la possibilité d'une augmentation de son enveloppe financière afin de développer une animation interdisciplinaire récurrente. Enfin, le rôle de l'ED dans le recrutement nécessite un débat au sein du Conseil. Les pratiques disciplinaires correspondent, dans leur très grande majorité, à des recrutements à l'entrée du Master (ou M2) avec une transition « naturelle » du M vers le D – pour les étudiants sélectionnés. Chaque unité de recherche réalise une pré-sélection, avec un comité de sélection dans le domaine (physique, mathématiques, informatique, économie), des candidatures pour un contrat doctoral et classes les candidats qui sont ainsi présélectionnés. L'ED et les directions de laboratoire échangent très régulièrement entre avril et juin quant à ces pré-sélections et des réunions entre les différents responsables de ces pré-sélections (typiquement, les directions de laboratoire) ont lieu avec l'ED. Ensuite, les dossiers des candidats présélectionnés sont présentés au conseil de l'ED qui réalise un interclassement des candidatures. Une grande attention est portée, par l'ED, à la qualité académique des dossiers et la sélection finale est réalisée par le conseil, après étude de toutes les candidatures présélectionnées par les unités de recherche.

Ecole Doctorale N° 417 – Sciences et ingénierie

La direction de l'école doctorale Sciences & Ingénierie, remercie le Hcéres pour cette évaluation qui fait bien ressortir les points forts : un portfolio de compétences développé par tous les doctorants sur ADUM ; une formation doctorale transversale en cohérence avec la stratégie de professionnalisation de l'établissement CYU ; un nombre important de cotutelles témoignant de l'attractivité de l'ED à l'international ; un suivi de thèse bien structuré et fondé sur des consignes et documents fournis par l'ED. Même si certains aspects relèvent de choix de l'ED dans son animation pédagogique et son organisation administrative, les points faibles relevés sont connus et avaient déjà été identifiés par le Conseil d'ED.

Sur la question de la construction d'une offre de formation disciplinaire dans le périmètre de l'ED qui s'adresse au plus grand nombre de doctorants, la direction de l'ED est consciente des efforts à réaliser pour consolider la proposition faite aux doctorants. La grande diversité des thèmes de recherche abordés dans l'ED par essence pluridisciplinaire (10 laboratoires en physique, chimie, biologie, génie civil, génie électrique, mécatronique, ...) rend la tâche plus complexe que dans des ED dont le contour est plus centré sur une seule discipline.

Du point de vue de la direction, le pilotage budgétaire et pédagogique de la formation doctorale est déjà assez bien mené par l'ED, mais il est toujours possible d'aller plus loin dans l'objectif assumé de proposer des activités communes au bénéfice des doctorants dans le périmètre de l'ED.

Le suivi de la poursuite de carrière a été délégué aux services centraux de l'université pour des raisons de mutualisation de moyens. Si l'accompagnement des doctorants dans leur projet professionnel est déjà mené au sein des laboratoires, des actions pourraient sans doute être effectuées au niveau de l'ED.

Avant de valider la soutenance de thèse, la direction de l'ED SI est déjà vigilante sur le fait que les doctorants aient obtenu les ECTS obligatoires du domaine « Ethique & Société » comme indiqué dans le catalogue de formation. Un travail au sein du Collège Doctoral, ainsi qu'une évolution dans la communication auprès des doctorants et de leurs encadrants, sont là encore sans doute à planifier rapidement sur les formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.

Ecole Doctorale N° 627 – Education Didactique Cognition

Le rapport relève que l'ED EDC (n°627) est issue de la scission de l'ED Droit et Sciences Humaines antérieure. C'est, en effet, une ED récente adossée à un nombre d'UR en voie de stabilisation, dont l'une (Grahpes) toujours en cours d'intégration. Sa cohérence disciplinaire orientée en éducation participe des axes prioritaires de l'établissement comme précisé.

Sur la difficulté à créer une « véritable identité » qui permettrait aux doctorants de s'y reconnaître, la « jeunesse » de l'ED conduit les directions successives et le conseil à procéder à des ajustements statutaires conséquents. Cependant, cette identité n'est pas négligée, la journée doctorale des membres de l'ED animée par les doctorants et quelques membres du conseil et des UR est bien identifiée dans le calendrier et relevée à différents endroits du rapport. La recommandation à organiser d'autres actions propres à l'ED pourra permettre de densifier le calendrier annuel et de participer à un sentiment d'appartenance en train de se constituer.

Sur la question de la formation doctorale, le constat est partagé. Pour l'instant l'offre de formation, sa structuration et sa diffusion, l'évaluation des formations proposées n'ont pas fait l'objet d'une démarche qualité. La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est proposée, son caractère obligatoire sera étudié. Cependant l'usage des MOOC de formation, en particulier sur cette thématique, a été critiqué par différents doctorants. L'ED pourrait chercher d'autres ressources en la matière avec une proximité plus marquée avec les épistémologies scientifiques de ses membres.

Un point clé, très conséquent est identifié à juste titre : celui des politiques de professionnalisation et d'insertion des doctorants et le suivi de carrière. Il faut relever que dans le domaine de l'éducation, en particulier relevant des politiques ou didactiques scolaires, les partenariats financés ne constituent pas encore un appui fréquent. Le fait que la majorité des doctorants soit déjà en emploi consolide ce verrou des financements de thèse. La plus grande sollicitation pour le concours des contrats doctoraux est encourageante et fait l'objet d'une vive attention des encadrants. L'attractivité de l'ED se renforce grâce à l'entrée de nouveaux encadrants. La visibilité des informations et leur diffusion sont des points de préoccupation que l'ED ne néglige pas. Le suivi de l'insertion de carrière après le doctorat a fait l'objet de discussion au sein du conseil sans que des indicateurs satisfaisants ne soient stabilisés à ce jour.

Ecole Doctorale N° 628 – Arts Humanités Sciences Sociales

Il est rappelé que le nom de l'ED 628 est bien « Arts Humanités Sciences Sociales » et que « Humanités, Création, Patrimoine » correspond au nom de l'EUR dont le champ d'action est, partiellement, commun avec celui de l'ED.

Sur la recommandation relative à la pérennisation des liens entre l'ED AHSS et l'EUR ou d'autres partenaires, il est important de souligner que les projets doctoraux de l'EUR sont inscrits au sein de l'Ecole doctorale AHSS et sont co-encadrés par des enseignants-chercheurs appartenant aux différents laboratoires représentés par l'école doctorale. Au regard du fonctionnement vertueux de ce partenariat académique, la recommandation de pérennisation de ces liens est pertinente et partagée : ils contribuent par ailleurs au rayonnement de l'ED à l'échelle nationale et internationale.

Les partenariats académiques avec les laboratoires partenaires se sont renforcés (en particulier autour du patrimoine et des thématiques "conservation-restauration"). Pour l'insertion dans le réseau EUTOPIA auquel appartient l'université, celle-ci reste principalement le fait d'initiatives personnelles, mais également d'adéquation entre les thématiques de recherches des laboratoires, ce qui n'est pas systématiquement le cas.

Concernant les liens avec les partenaires socio-professionnels, ils se sont développés avec les institutions muséales, comme avec l'INP.

Sur la question de l'identité de l'ED – le constat est partagé. Afin de favoriser une identité plus forte entre les doctorants, leur ED et leur université, l'école doctorale initie cette année une "Journée d'intégration" associant activités sportives et ludiques à des échanges scientifiques. Elle permettra aussi de nouer des liens profitables entre les membres de cette Ecole.

La direction de notre établissement, ainsi que les directions du Collège et de l'Ecole Doctorale, remercient de nouveau le comité Hcéres pour une évaluation qui a semblé équilibrée : de réels axes de progression ont été identifiés et l'investissement de nos équipes et de notre établissement a été reconnu.

Je vous prie, madame la Directrice, monsieur le Conseiller scientifique, de recevoir l'assurance de mes cordiales salutations,



M. Laurent GATINEAU
Administrateur provisoire
CY Cergy Paris Université

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

